

Département des Yvelines
Communes de
Poissy et Carrières-sous-Poissy

ENQUETE PUBLIQUE

REFERENCE : EP22000094/78

DEMANDE D'AUTORISATION
ENVIRONNEMENTALE CONCERNANT LE
PROJET D'AMENAGEMENT D'UNE
PASSERELLE DE FRANCHISSEMENT DE LA
SEINE A CIRCULATIONS DOUCES ENTRE
LES COMMUNES DE
POISSY ET CARRIERES-SOUS-POISSY

Du 17 novembre au 17 décembre 2022

LAURENT DANÉ
Commissaire Enquêteur

Diffusion :

- Préfecture des Yvelines
- Tribunal administratif de Versailles



Vue d'artiste du projet, depuis le pont actuel entre Poissy et Carrières-sous-Poissy

SOMMAIRE

PARTIE I : RAPPORT 5

Généralités 5

L'enquête publique et le Commissaire Enquêteur.....	5
Objet de l'enquête	6
Présentation de la commune de Poissy	6
Présentation de la commune de Carrières-sous-Poissy.....	6
Composition du dossier	6

Cadre Juridique 7

Le projet de passerelle 7

Projet initial	7
Projet final	7

Les enjeux écologiques 8

Oiseaux	8
Poissons	9
Chiroptères	10

Les mesures d'évitement et de réduction prévues 10

Les impacts anticipés 11

Les mesures de compensation prévues 12

Documents supra-communaux à prendre en compte.....	12
--	----

Organisation et déroulement de l'enquête 13

Concertation préalable.....	14
Désignation du commissaire enquêteur	14
Visite des lieux.....	14
Publicité de l'enquête.....	16
Ouverture des registres d'enquête.....	19
Réunion publique d'information et d'échange.....	20
Prolongation de l'enquête	20
Permanences de l'enquête publique	20
Climat de l'enquête	20

Incidents pendant l'enquête	20
Clôture de l'enquête	21
PV de synthèse	21

Analyse des observations 21

Remarque générale sur les observations	21
Personnes reçues lors des permanences	21
Contenu des registres papier.....	21
Observations du public sur le registre dématérialisé.....	23
Synthèse des observations du public	33
Avis des personnes publiques associées.....	33
Avis des personnes publiques concernées	34

Recherches diverses du commissaire enquêteur 35

Historique du pont de Poissy	35
Servitudes le long des cours d'eau	38
RER Vélo Ile-de-France	39

PARTIE II AVIS ET CONCLUSIONS MOTIVÉES..... 41

Cadre général et objectif du projet soumis à l'enquête 41

Déroulement de l'enquête publique..... 41

Observations du public..... 41

AVIS du Commissaire enquêteur..... 42

Annexes..... 43

Annexe 1 : PV de synthèse..... 43

Annexe 2 Réponse au PV de synthèse 44

Annexe3 Avis du conseil Municipal de Poissy 45

Annexe 4 Correspondance pour la récupération du registre d'enquête de Carrières-sous-Poissy 47

Préambule

Pour la commodité de lecture sur écran, ce rapport est présenté en mode paysage. Il est conseillé de le lire en mode « Plein écran » pour bénéficier de la meilleure qualité de lecture sur écran possible.

Les deux documents Rapport et Conclusions motivées sont indépendants, et ne sont reliés entre eux que dans un souci pratique de présentation, de lecture et d'archivage.

PARTIE I : RAPPORT

Généralités

L'enquête publique et le Commissaire Enquêteur

Ce paragraphe a pour but de rappeler aux lecteurs non familiers des enquêtes publiques, le contexte des enquêtes publiques et le statut du Commissaire Enquêteur.

Dans un projet ayant un impact sur l'environnement au sens large, après une phase de concertation, lors de laquelle le public a été consulté et a pu émettre des propositions, un projet est élaboré, souvent avec l'aide d'un bureau d'études spécialisé. Une fois le projet clairement défini et ses enjeux et impacts déterminés par différentes études, le projet est soumis à l'avis du public dans le cadre de l'enquête publique. Toute personne ou organisme peut alors exprimer son avis sur le projet. Ces avis sont recueillis et synthétisés par le Commissaire Enquêteur.

Le Commissaire Enquêteur est « un citoyen ordinaire » qui a fait acte de candidature pour conduire des enquêtes publiques. Il a été inscrit sur une liste d'aptitude après un entretien par une commission présidée par le Président du tribunal administratif. Il est ensuite désigné pour des enquêtes par le Président du tribunal administratif. Il doit être totalement indépendant du cadre de chaque enquête, et il signe pour chaque enquête, une déclaration dans laquelle il déclare n'avoir aucun intérêt dans le projet. Il n'habite pas sur la commune, n'y possède rien et n'a pas de relations avec les personnes impliquées dans le projet. Le Commissaire Enquêteur est rémunéré comme « collaborateur occasionnel du service public »

pour son travail dans le cadre de l'enquête, mais ce n'est pas son activité principale. La culture générale et la formation continue du Commissaire Enquêteur lui permettent de comprendre le projet et ses enjeux, mais il n'est pas un professionnel du domaine.

A l'issue de l'enquête publique, le Commissaire Enquêteur rédige le présent rapport dans un délai d'un mois. Après avoir étudié le dossier d'enquête publique, écouté toutes les personnes qui sont venues lui exposer leur avis sur le projet, et éventuellement rencontré de sa propre initiative, toute personne qui serait susceptible de lui apporter un éclairage sur le projet, il donne un avis **motivé** sur le projet.

Cet avis peut être favorable, éventuellement assorti de recommandations qu'il lui semble utiles de faire connaître à l'autorité organisatrice de l'enquête et au porteur du projet.

Cet avis peut être favorable, à condition que soient prises en comptes certaines réserves, sur un ou plusieurs points qui lui semblent bloquants pour le bon équilibre du projet. Dans le cas où les réserves ne seraient pas levées, l'avis deviendrait défavorable.

Enfin l'avis peut être défavorable si son utilité publique n'est pas avérée, c'est à dire que les inconvénients pour l'environnement au sens large sont supérieurs aux avantages que la collectivité pourrait retirer du projet. Dans ce cas, un recours contre le projet auprès du tribunal administratif, serait suspensif des travaux, dans l'attente d'une décision exécutoire du Tribunal Administratif.

L'avis du commissaire enquêteur est donc **un avis consultatif** d'une personne totalement indépendante du projet, ayant écouté de nombreux avis du public et qui apporte un éclairage externe aux décisionnaires du projet, qui restent ensuite libres de suivre ou non l'avis du Commissaire enquêteur.

Objet de l'enquête

Le projet consiste en la réalisation d'un pont en arc doté de 6 travées de longueur variable, à l'emplacement de l'ancien pont de Poissy datant du moyen âge et très largement détruit lors de la seconde guerre mondiale. Le projet actuel vient en complémentarité moderne des ruines de l'ancien pont. Il ne reprend que les culées de l'ancien pont auxquelles il se raccorde coté Poissy et coté Carrières-sous-Poissy.

Présentation de la commune de Poissy

Organisation administrative

La ville de Poissy est très ancienne et remonte aux mérovingiens. C'est la ville de naissance de Saint-Louis, et elle a été une cité royale jusqu'au XVème siècle. Au XXème siècle Poissy est devenu une ville industrielle avec l'usine de construction automobile, mais également de multiples petites industries. Aujourd'hui c'est une ville de 40.000 habitants qui fait partie de la communauté urbaine du Grand Paris Seine et Oise (GPSEO).

Environnement naturel

La ville occupe la rive gauche de la Seine sur une longueur de 5 km. Elle s'étend au nord sur une plaine alluviale entièrement urbanisée et au sud remonte sur le plateau agricole. A l'ouest elle inclut l'île des Migneaux qui sépare la Seine en un bras principal et un bras plus modeste dont on craint l'envasement.

Présentation de la commune de Carrières-sous-Poissy

Organisation administrative

La ville de Carrières-sous-Poissy est assez récente. Son territoire a longtemps été rattaché à la ville de Triel-sur-Seine. Elle a servi pendant le XIXème et le XXème siècle de zone d'épandage des boues de station d'épuration, entretenant ainsi une importante activité de maraîchage. Aujourd'hui c'est une ville en croissance continue depuis 1960 qui atteint en 2020 17.400 habitants. Contrairement à la majorité des communes des Yvelines, cette croissance de la population a continué au XXIème siècle avec en particulier le développement du nouveau quartier de la Reine Blanche, proche du projet.

Environnement naturel

Le territoire de la commune occupe une boucle de la Seine. C'est donc assez naturellement un terrain assez bas en partie inondable lors des crues de la Seine. A l'ouest se trouve le Parc du Peuple de l'herbe, zone naturelle dédiée aux loisirs, assez importante et située autour de l'Etang de la Galiotte.

Composition du dossier

Le dossier a été mis à la disposition du public en Mairie de Poissy au siège de l'enquête sous forme papier.

Le dossier complet était disponible sous forme numérique sur le site web de Publi-Legal à l'adresse : <http://passerelle-de-franchissement-seine-poissy-carrieres-sous-poissy.enquetepublique.net/>

Sur la forme, le dossier était en un seul document unique, ce qui ne rendait pas sa lecture très facile, que ce soit sous forme papier ou sous forme électronique. En particulier sous forme papier le détail des plans ne pouvait pas être lu.

Enfin en annexe 1 la déclaration d'antériorité des piézomètres était vierge. Le formulaire *Dossier de déclaration pour la réalisation ou la régularisation de : Sondage, forage, piézomètre, puits*

Même si cette déclaration ne fait pas l'objet de l'enquête publique, cela mérite d'être signalé.

Le dossier regroupé dans un document unique, était composé comme suit :

1. Résumé non technique
2. Présentation du projet
3. Analyse de l'état actuel des milieux aquatiques, humides et naturels
4. Incidences du projet et mesures d'évitement et de réduction
5. Mesures de compensation (frayères et zones humides)
6. Compatibilité du projet avec les objectifs des sites Natura 2000
7. Compatibilité du projet avec SDAGE/SAGE/PGRI/PPRI
8. Moyens de surveillance et d'intervention
9. Annexes

L'analyse de l'état naturel était complète et les mesures de compensation bien décrites.

Cadre Juridique

Il s'agit d'une enquête « Loi sur l'eau » rendue nécessaire par les travaux suivants envisagés dans le cadre du projet de construction de la passerelle, qui sont soumis à autorisation selon la nomenclature :

- 1.2.2.0 : Pompages d'épuisement de fouilles pour la réalisation des deux piles $\pi 5$ et $\pi 6$ en rive droite
- 3.1.1.0 : Implantation de trois piles $\pi 2$, $\pi 3$ et $\pi 4$ dans le lit mineur de la Seine

D'autres travaux sont juste soumis à déclaration et n'auraient pas nécessité une enquête publique :

- 1.1.1.0 : Installation de piézomètres pour la surveillance des eaux souterraines (Cette déclaration est faite à posteriori en régularisation)
- 2.2.3.0 : Rejet des eaux de pompage d'épuisement dans la Seine, pour le cas où les pompages d'épuisement des fouilles seraient nécessaires.
- 3.1.2.0 : Déboisement des berges sur le lit mineur sur une longueur de 100 mètres puis reboisement
- 3.1.5.0 : Impact du projet sur 68 m² de frayères qui seront compensées par 102 m² de réhabilitation en aval sur la rive gauche de la Seine.

Le projet de passerelle

Projet initial

Le projet initial était basé sur de plus fortes ambitions de mise en valeur du lieu, avec une volonté de proposer un lieu de vie et de manifestations culturelles.

Il était basé sur 4 points :

- La passerelle elle-même ;
- La récréation de la Seine tranquille avec une anse coté Carrières-sous-Poissy
- L'aménagement de l'îlot Robinson accolé à l'une des piles de l'ancien pont en une placette accessible au public

- Le reprofilage de la pointe nord de l'île des Migneaux pour éviter l'envasement du bras des Migneaux

Projet final

Il s'est avéré que les contraintes de biodiversité et des contraintes techniques (gestion des déblais, présence du réseau de transport de gaz, présence de vestiges inscrits en fouilles) ont nécessité de faire évoluer le projet dans un format plus réduit, concentré sur le besoin de mobilités douces entre Poissy et Carrières-sous-Poissy.

Les opérations îlot Robinson et pointe de l'île des Migneaux ont été abandonnées pour laisser les lieux « en l'état ». De même la création d'une anse a été supprimée pour garantir un projet plus respectueux de l'environnement.

Le projet est maintenant :

- La passerelle elle-même s'appuyant uniquement sur les culées de l'ancien pont.
- Un aménagement paysager coté Carrières-sous-Poissy avec la mise en valeur de la partie hors du fleuve des arches de l'ancien pont. Le chemin de halage actuel sera dévié en arc de cercle pour laisser la place à une des piles de la nouvelle passerelle. Cette partie pourra être immergée temporairement lors des crues.
- Les vestiges de l'ancien pont seront restaurés avec reprise des joints et changement des pierres de taille endommagées si nécessaire.

Les piles de la passerelle seront en profil hydrodynamique pour laisser toute la place à l'écoulement des eaux en cas de crue. Il est envisagé de placer des protections en amont et aval de la pile $\pi 4$, pour prévenir d'éventuelles collisions avec des péniches.

Sur le plan de l'hydrodynamique des piles, le dossier ne semble pas très clair. S'il apparaît évident que la partie visible aura un profil hydrodynamique, une partie de la partie immergée aura un profil beaucoup plus classiquement rectangulaire d'après ces deux visuels :

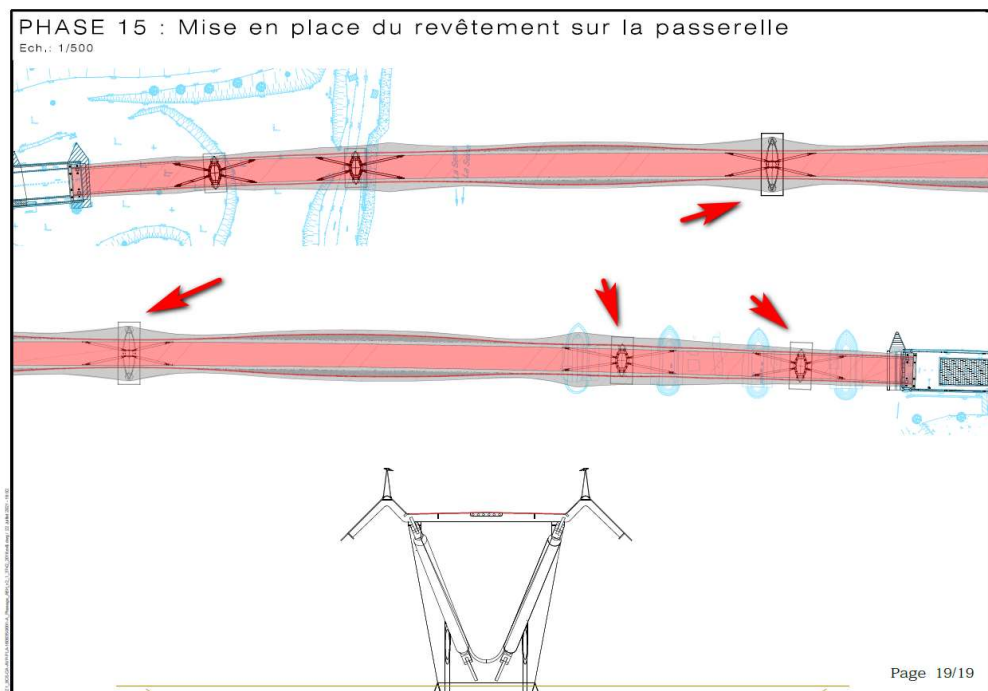


Figure 1 Page 252 du dossier on voit que le soubassement des piles n'est pas hydrodynamique mais simplement rectangulaire.

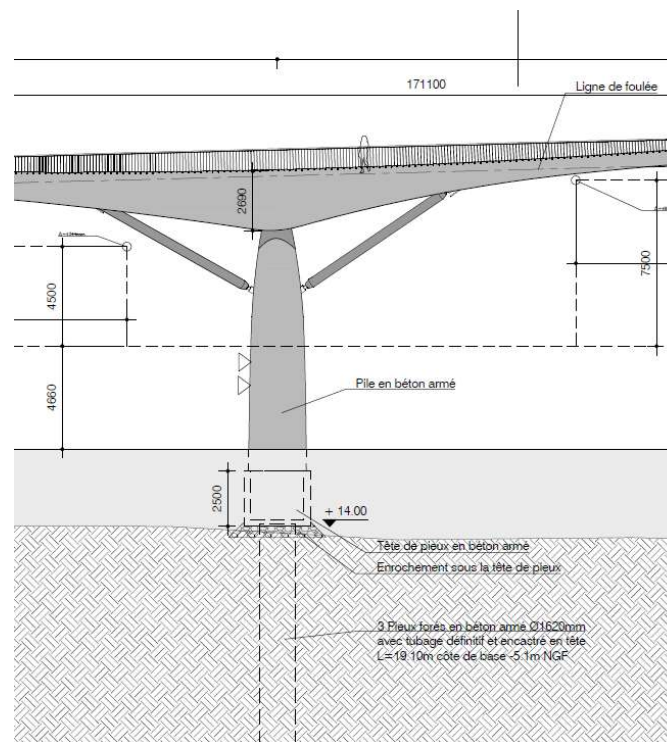


Figure 2 Page 38 du dossier en voit cependant qu'en cas de crue l'essentiel de la hauteur de la pile aura un profil hydrodynamique.

Les enjeux écologiques

Une étude détaillée a été faite par le bureau d'études Biotope et a été décrite précisément dans le dossier d'enquête. Nous ne reprendrons ici que les espèces pour lesquelles il a été déterminé un enjeu fort à moyen.

Oiseaux

Deux espèces ont un enjeu écologique fort :



le Pouillot fitis



et le Seurin cini

Quatre espèces ont un enjeu écologique moyen :



le Chardonneret élégant



l'Hirondelle de rivage



le Verdier d'Europe



la Fauvette des jardins

Cette dernière espèce n'a pas été observée lors de l'inventaire, mais d'un inventaire précédent et la végétation est parfaitement adaptée à sa présence.

Les principaux secteurs à enjeux au sein de l'aire d'étude rapprochée concernent les alignements d'arbres (résineux et feuillus) et les arbustes.

Poissons

Les poissons ne sont pas décrits dans l'étude mais les enjeux sont liés à des zones de frayères ponctuelles et limitées (batillage, faciès d'écoulement, granulométrie) pour la Vandoise avec zones de nourrissage et de cache à proximité immédiate.



Vandoise longueur 40 cm se nourrit d'insectes, de vers, d'escargots et plus rarement de végétaux.

Pour ces poissons, les enjeux sont moyens à fort et justifient des mesures de compensation.

Chiroptères

Les voutes de l'ancien pont de Poissy sont favorables aux chauves-souris, les fissures doivent être préservées. Ce point fréquent lors des restaurations d'édifices anciens, devra être surveillé.

Le projet est sur un axe de transit important (la Seine) qui doit être préservé de la pollution lumineuse.



Figure 3 Lieux des enjeux écologiques

Les lieux où se trouvent les enjeux écologiques les plus forts sont donc les ruines de l'ancien pont et la rive coté Carrières-sous-Poissy.

Les mesures d'évitement et de réduction prévues

Les mesures d'évitement et de réduction sont les suivantes :

Code mesure	Intitulé mesure	Phase concernée
Mesures d'évitement		
ME01	Modification du plan masse du projet pour éviter les habitats naturels et les espèces (flore et faune) protégées et patrimoniales	Conception
ME02	Balises des zones de travaux pour éviter la dégradation/ destruction des habitats et espèces présentes à proximité	Travaux
ME03	Réalisation des travaux hors période favorable à la faune patrimoniale et protégée	Travaux
ME04	Balises des stations d'Espèces Exotiques Envahissantes	Travaux
ME05	Mesures relatives à la préservation des larves d'insectes sur les berges de la Seine	Travaux
ME06	Mesures relatives à la préservation des secteurs frayères limités, de caches, de nourrissage sur les berges de la Seine	Travaux
ME07	Passage d'un expert chiroptérologue avant démolition ou aménagement des piles de l'ancien pont pour vérifier l'absence des espèces	Travaux
ME08	Passage d'un expert faune volante avant travaux préparatoire d'abattage et élagage des arbres pour vérifier l'absence des espèces	Travaux
Mesures de réduction		
MR01	Assistance environnementale et/ou maîtrise d'œuvre en phase chantier par un écologue	Travaux
MR02	Réalisation des documents permettant de ne pas détruire et dégrader les zones humides (PPRP, localisation des bases vie et stockage hors PPRI, PAE, SOSED, etc.)	Travaux
MR03	Retrait des habitats favorables à la faune avant hibernation/ hivernage	Travaux
MR04	Création des zones refuges complémentaires (murs en pierres sèches) à proximité de la zone de travaux	Travaux
MR05	Gestion écologique des espaces verts à proximité de la zone de travaux	Travaux, Exploitation
MR06	Rebouchage des trous et anfractuosités des piles de l'ancien pont pour limiter l'installation de chauves-souris et d'oiseaux rupestres	Travaux
MR07	Mise en place une suivi sur les MES et l'Oxygénation Dissous en Seine au droit de la zone de travaux et en aval	Travaux
MR08	Mise en place un dispositif pour limiter les MES et le colmatage des zones de frayères présentes à proximité de la zone de travaux	Travaux
MR09	Adaptation de l'éclairage du pont et des aménagements à proximité des zones de boisements, de la Seine et de la ripisylve	Travaux, Exploitation
MR10	Pose de gîtes et niochirs au niveau de la nouvelle passerelle, et aux abords avant travaux	Travaux, Exploitation
MR11	Restauration de milieux naturels avant travaux sur la zone d'ouverture de la végétation en berge de Seine	Travaux
MR12	Déplacement d'individus d'Anodonte des rivières avant la mise en place des bacs préfabriqués et la réalisation de la pile en Seine côté Poissy	Travaux

Les impacts anticipés

Les impacts notables sont les suivants :

Aulnaie/saulaie riveraine (enjeu moyen)

Notable : 539 m²

L'Aulnaie-saulaie riveraine de 539 m² ne sera pas reconstituée mais les arbres ne seront pas dessouchés donc pourront rejeter (rachée et drageon) et créer un milieu arbustif en continuité de l'Aulnaie-saulaie préservée.

Une compensation est nécessaire au titre des zones humides.

Destruction de frayères de poissons

68 m² de frayères lithophiles (herbiers aquatiques)

26 ml de zones de reproduction limitées, nourrissage et repos (souches, ripisylve affleurante et blocs)

Une compensation est nécessaire pour 68 m². Celle-ci se fera en rive gauche et en aval du projet alors que la surface détruite est en rive droite.

Risques dus aux travaux

Comme pour tous travaux de génie civil des risques divers sont anticipés.

Les causes principales sont :

- Une fuite sur un engin travaillant à proximité immédiate de la Seine ou sur la passerelle pouvant engendrer une pollution accidentelle.
- Le ruissellement des eaux au niveau des installations de chantier qui peuvent entraîner lors d'un épisode pluvieux des hydrocarbures, depuis les installations de chantier vers le milieu récepteur, la Seine.
- Une chute de matériaux dans la Seine pouvant mettre en suspension les sédiments déposés au fond du lit du cours d'eau.

Des mesures adaptées de prévention et de réparation ont été prévues. Néanmoins, **il serait intéressant de savoir comment elles seront respectées par les entreprises et si des pénalités sont prévues en cas de non-respect.**

Les mesures de compensation prévues

Le site de compensation, pressentie est situé à environ un kilomètre en aval du site d'impact. Il s'agit d'une portion des berges de la Seine, propriété de la Ville de Poissy.



Figure 4 Site de compensation du projet en rouge

La compensation vise à recréer une zone humide et des frayères.

Le site de compensation du projet est actuellement remblayé avec des berges abruptes ou peu favorables aux zones humides et aux zones de frayères. L'objectif est de créer des zones

humides en lien avec des zones de frayères complémentaires au zones de cache et de nourrissage présente en Seine.

Les surfaces prévues sont les suivantes :

- Frayères : 68 à 102 m²
- Zones humides : 539 m²

Il est important de noter que les aménagements prévus seront réalisés afin d'être opérationnels en amont de la phase travaux.

Le planning proposé dans le dossier d'enquête était le suivant :

Etapes	Temporalités
Réalisation de l'AVP/PRO	Octobre – Janvier/ février 2021
Rédaction du cahier des charges et passation de marché pour les entreprises	Janvier/ février – Mars/ Avril 2021
Travaux (DET, OPC)	Mars/ Avril - décembre 2022 (selon obligation réglementaire, météorologie et niveau de la Seine)
Gestion	Automne / hiver 2022 et 2023 + gestion des mesures de compensation sur 30 ans

Il faudra donc veiller à ce que les travaux commencent effectivement en mars avril 2023 pour respecter les cycles saisonniers des plantes.

Documents supra-communaux à prendre en compte

SDAGE Seine-Normandie

La Seine fait l'objet d'un SDAGE ayant pour objectifs suivants :

- Diminuer les pollutions ponctuelles des milieux par les polluants « classiques » ;
- Diminuer les pollutions diffuses des milieux aquatiques ;
- Réduire les pollutions des milieux aquatiques par les substances dangereuses ;
- Réduire les pollutions microbiologiques des milieux ;
- Protéger les captages d'eau pour l'alimentation en eau potable actuelle et future ;

- Protéger et restaurer les milieux aquatiques et humides ;
- Gérer la rareté de la ressource en eau ;
- Limiter et prévenir le risque inondation ;
- Levier 1. Acquérir et partager les connaissances ;
- Levier 2. Développer la gouvernance et l'analyse économique.

Les points principaux à retenir pour ce projet sont :

- « Protéger et restaurer les milieux aquatiques et humides »
- « Limiter et prévenir le risque inondation »

Ces points sont correctement traités avec une compensation prévue pour les points inévitables et réduits au minimum.

A ce titre l'évolution du projet vers des travaux plus modestes entraînant une moindre perturbation du milieu vont largement dans le sens souhaité.

Plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) dans la vallée de la Seine et de l'Oise

Coté Carrières-sous-Poissy la passerelle sera située en zone verte (*terrains libres ou quasiment libres de toute urbanisation sur lesquels les prescriptions visent à préserver les conditions d'écoulement et d'expansion des crues, ce qui conduit notamment à y interdire toute urbanisation nouvelle à l'exception de certains équipements publics et aménagements d'intérêt général indispensables*)

Dans cette zone, l'aléa de submersion est très fort avec 2 mètres.



Figure 5 Vue du PPRI pour Carrières-sous-Poissy et Poissy

Organisation et déroulement de l'enquête

Concertation préalable

Il n'y a pas eu de concertation préalable sur cette partie « loi sur l'eau » du projet. Pour le reste du projet une communication a été faite depuis l'annonce du financement du projet en 2018 et son existence semble largement connue du public.

Désignation du commissaire enquêteur

J'ai été désigné par Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Versailles par la décision du 22000094/78 du 10 octobre 2022 à la demande de la Préfecture de Versailles.

Visite des lieux

J'ai visité le coté Carrières-sous-Poissy le 17 novembre 2022 seul, puis le coté Poissy présenté par Madame Cerdelli de l'EPAMSA.



Figure 6 Vue de l'ancien pont coté Carrières-sous-Poissy sur lequel s'appuiera la nouvelle passerelle



Figure 7 Vue de l'ancien pont coté Poissy. On remarque l'îlot sur lequel était prévu une placette, mais qui sera finalement conservé en l'état.

J'ai ensuite visité seul la zone de compensation des frayères en aval du projet le 7 décembre 2022.

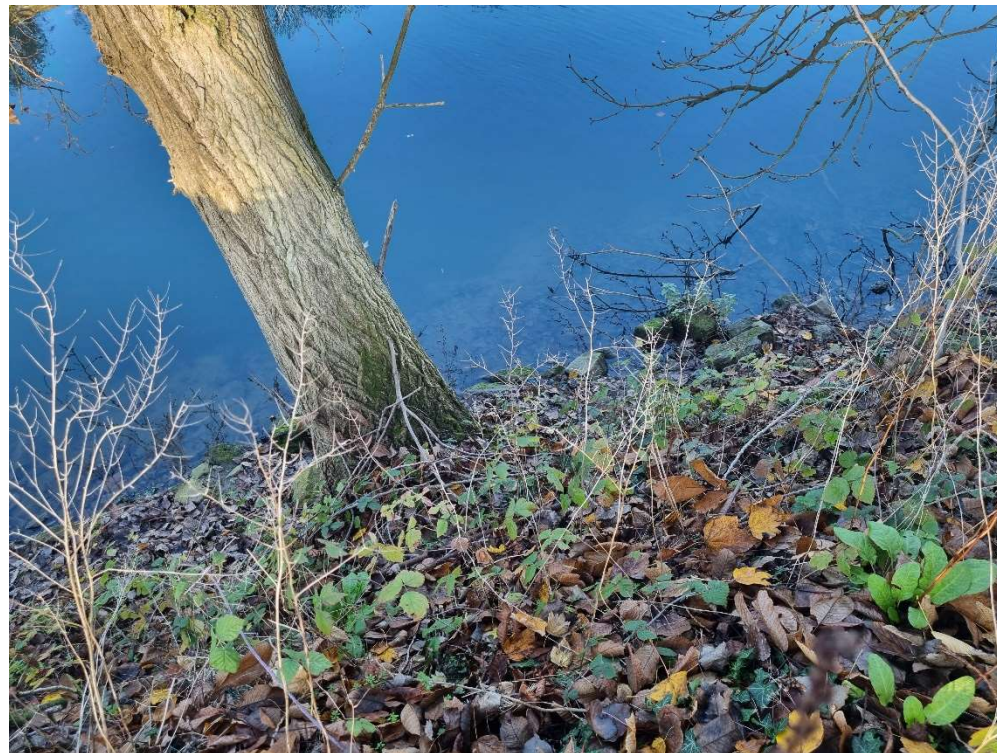


Figure 8 Vue de la rive du bras des Migneaux où la compensation sera effectuée

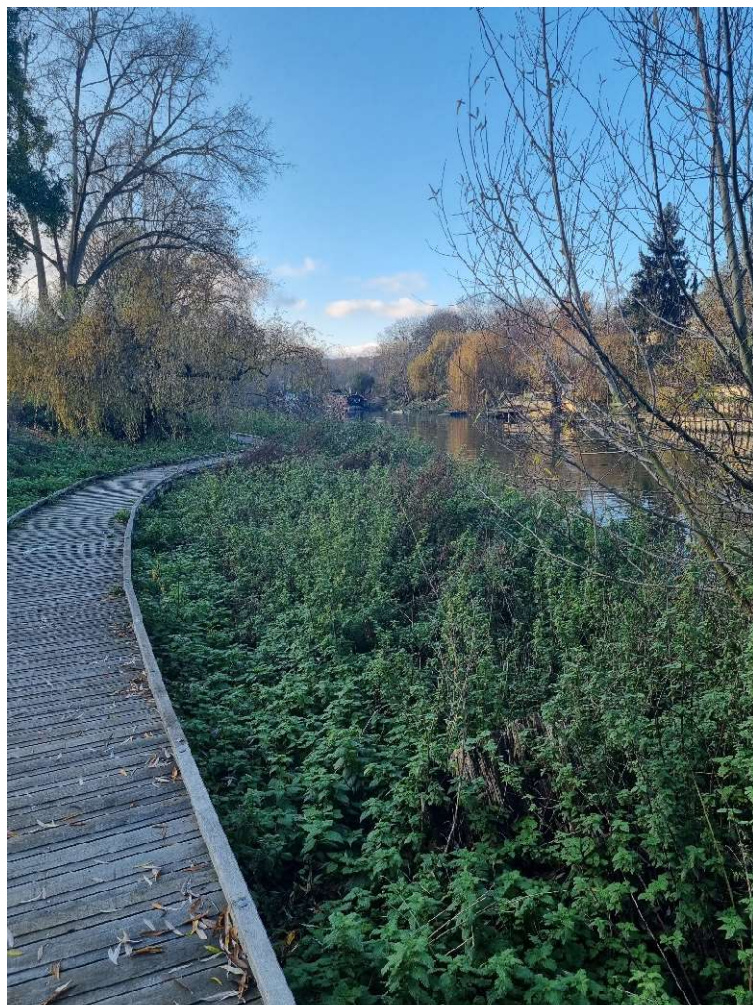


Figure 9 Vue de l'aménagement piétons sur la rive du bras des Migneaux

L'affichage a été réalisé sur les communes de Poissy et Carrières-sous-Poissy

PREFECTURE DES YVELINES
26 DEC. 2022
DRCT

enquête publique :
projet de d'aménagement d'une passerelle
de franchissement de la Seine à circulations
douces entre les communes
de Poissy et Carrières-sous-Poissy.

**PROCES-VERBAL
D'AFFICHAGE**

En exécution de l'arrêté du 24 octobre 2022 ordonnant la mise à l'enquête relative au projet ci-dessus mentionné,
Je soussigné(e) Madame Sandrine BERNARDOS SANTOS
Maire de la commune de
certifie que l'avis annonçant l'ouverture de l'enquête publique a bien été affiché dans les formes et les délais prescrits par l'arrêté préfectoral précité, sur toute l'étendue de la commune, à savoir :
du 31/10/22 au 19/12/22
(au moins quinze jours avant le début de l'enquête)

Par ailleurs, j'atteste que le dossier soumis à enquête et le registre destiné à recevoir les observations du public sont restés déposés à la mairie pendant toute la durée de l'enquête publique.

FAIT A Poissy, le 19/12/22

LE MAIRE,
(Mairie de Poissy)
(Yvelines)

A retourner dès la fin des formalités d'affichage à :
Préfecture des Yvelines
DRCT - Bureau de l'environnement et des enquêtes publiques
A l'attention de Isabelle LAFON
1, rue Jean Houdon
78010 Versailles cedex

Figure 10 Certificat d'affichage pour la ville de Poissy

Publicité de l'enquête

Affichage



Figure 11 L'un des affichages publics 7 avenue du Cep à Poissy

L'affiche suivante, réalisée au format A2 sur fond jaune a été affichée sur les panneaux d'affichages dans les deux communes concernées

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

REPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

PREFECTURE DES YVELINES
Direction de la réglementation et des collectivités Territoriales - bureau de l'environnement et des enquêtes publiques -

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
projet d'aménagement d'une passerelle de franchissement de la Seine à circulations douces entre les communes de Poissy et Carrières-sous-Poissy, présenté par l'établissement public d'aménagement du MANTOIS (E.P.A.M.S.A) sis 1 rue de Champagne 78200 Mantes-la-Jolie, mandaté par le syndicat mixte d'aménagement, de gestion et d'entretien des berges de Seine et de l'Oise (S.M.S.O)

Par arrêté n°22-097 du 24 octobre 2022, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 31 jours est prescrite du jeudi 17 novembre 2022 à 08h30 au samedi 17 décembre 2022 inclus à 12h00 sur les communes de Poissy et Carrières-sous-Poissy. Le commissaire enquêteur est Mr. Laurent DANÉ, chef de projets informatiques.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable :

- Sur internet à l'adresse suivante : www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Eau.
- Sur support papier dans les mairies précitées et à la préfecture des Yvelines, bureau de l'environnement et des enquêtes publiques (1, avenue de l'Europe à Versailles (78000)). Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, déposé dans les mairies précitées.
- Sur un poste informatique, situé au bureau de l'environnement et des enquêtes publiques de la préfecture des Yvelines du lundi au vendredi, de 09 heures à 12 heures et de 14 heures à 15 heures 45.

Le public pourra formuler ses observations et propositions sur le registre dématérialisé disponible à l'adresse suivante :

- <http://passerelle-de-franchissement-seine-poissy-carrieres-sous-poissy.enquetepublique.net/>

Les observations et propositions peuvent également être transmises à l'adresse électronique suivante :

- passerelle-de-franchissement-seine-poissy-carrieres-sous-poissy@enquetepublique.net

Le dossier d'enquête publique comprend notamment une étude d'incidence relative au projet.

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale à l'adresse suivante : Mairie de **POISSY** - Place de la République 78300 POISSY siège de l'enquête, à l'attention du commissaire enquêteur.

Les observations formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête tenu à disposition à la mairie.

Le commissaire enquêteur recevra personnellement les personnes qui le souhaitent, dans les mairies lors des permanences suivantes :

POISSY (siège de l'enquête)
• Jeudi 17 novembre 2022 de 16h00 à 19h00
• Lundi 28 novembre 2022 de 09h00 à 12h00
CARRIÈRES-SOUS-POISSY
• Mercredi 7 décembre 2022 de 16h00 à 19h00
• Samedi 17 décembre 2022 de 09h00 à 12h00

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public dans les mairies concernées, à la préfecture, et sur internet à l'adresse suivante www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Eau, à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Toutes informations sur le dossier d'enquête peuvent être demandées à : l'EPAMSA - 1 rue de Champagne • 78200 Mantes-la-Jolie - A l'attention de Mme Emmanuelle CERDELLI, directrice du pôle aménagement – tél : 01 39 29 21 39, courriel : e.cerdeli@epamsa.fr

Au terme de la procédure, une autorisation environnementale au titre du code de l'environnement, ou un refus, pourra être adopté par arrêté préfectoral.

La publication dans la presse a été faite avant le début de l'enquête et en cours d'enquête.

LUNDI 31 OCTOBRE 2022 Le Grand Parisien

Département 78 - Le Courrier des Yvelines
Mercredi 2 novembre 2022

Avis administratifs

7307761701 - AA

PREFECTURE DES YVELINES

Direction de la réglementation
et des collectivités Territoriales
Bureau de l'environnement et des enquêtes publiques
Avis d'enquête publique sur le projet d'aménagement
d'une passerelle de franchissement de la Seine
à circulations douces entre les communes de Poissy
et Carrières-sous-Poissy, présenté par l'établissement
public d'aménagement du MANTOIS SEINE-AVAL
(E.P.A.M.S.A) sis 1, rue de Champagne
78200 Mantes-la-Jolie, mandaté par
le Syndicat mixte Seine Ouest (S.M.S.O)

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n° 22-007 du 24 octobre 2022, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 31 jours est prescrite du jeudi 17 novembre 2022 à 8 h 30 au samedi 17 décembre 2022 inclus à 12 h 00 sur les communes de Poissy et Carrières-sous-Poissy.

Le commissaire enquêteur est M. Laurent DANÉ, chef de projets informatiques.
Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable :
- sur internet à l'adresse suivante :
www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Eau
- sur support papier dans les mairies précitées et à la préfecture des Yvelines, bureau de l'environnement et des enquêtes publiques (1, avenue de l'Europe à Versailles 78000). Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, déposé dans les mairies précitées.

- sur un poste informatique, situé au bureau de l'environnement et des enquêtes publiques de la préfecture des Yvelines du lundi au vendredi, de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 15 heures 45.

Le public pourra formuler ses observations et propositions sur le registre dématérialisé disponible à l'adresse suivante : <http://passerelle-de-franchissement-seine-poissy-carrieres-sous-poissy.enquetepublique.net/>

Les observations et propositions peuvent également être transmises à l'adresse électronique suivante : passerelle-de-franchissement-seine-poissy-carrieres-sous-poissy@enquetepublique.net

Le dossier d'enquête publique comprend notamment une étude d'incidence relative au projet.

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale à l'adresse suivante : Mairie de Poissy, place de la République 78300 Poissy siège de l'enquête, à l'attention du commissaire enquêteur.

Les observations formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête tenu à disposition à la mairie.

Le commissaire enquêteur recevra personnellement les personnes qui le souhaitent, dans les mairies lors des permanences suivantes :

Poissy (siège de l'enquête)
- jeudi 17 novembre 2022 de 16 h 00 à 19 h 00,
- lundi 28 novembre 2022 de 9 h 00 à 12 h 00,
Carrières-sous-Poissy
- mercredi 7 décembre 2022 de 16 h 00 à 19 h 00,
- samedi 17 décembre 2022 de 9 h 00 à 12 h 00.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public dans les mairies concernées, à la préfecture, et sur internet à l'adresse suivante www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Eau, à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Toutes informations sur le dossier d'enquête peuvent être demandées à : l'EPAMSA - 1, rue de Champagne - 78200 Mantes-la-Jolie - A l'attention de Mme Emmanuelle CERDELLI, directrice du pôle aménagement - Tél. : 01 39 29 21 21, courriel : contact.passerelle.pc@epamsa.fr

Au terme de la procédure, une autorisation environnementale au titre du Code de l'environnement, ou un refus, pourra être adopté par arrêté préfectoral.

EP 22-499 / contact@publilegal.fr

LE COURRIER DES YVELINES - TOUTES LES NOUVELLES
MERCREDI 23 NOVEMBRE 2022
www.78actu.fr 47

Avis administratifs

7309127601 - AA

PREFECTURE DES YVELINES

Direction de la réglementation et des collectivités Territoriales
Bureau de l'environnement et des enquêtes publiques

Projet d'aménagement d'une passerelle
de franchissement de la Seine à circulations douces
entre les communes de Poissy et
Carrières-sous-Poissy, présenté par l'établissement
public d'aménagement du MANTOIS SEINE-AVAL
(E.P.A.M.S.A) sis 1, rue de Champagne
78200 Mantes-la-Jolie,
mandaté par le Syndicat mixte Seine Ouest (S.M.S.O)
RAPPEL - AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n° 22-007 du 24 octobre 2022, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 31 jours est prescrite du jeudi 17 novembre 2022 à 8 h 30 au samedi 17 décembre 2022 inclus à 12 h 00 sur les communes de Poissy et Carrières-sous-Poissy.

Le commissaire enquêteur est M. Laurent DANÉ, chef de projets informatiques.
Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable :

- sur internet à l'adresse suivante :
www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Eau
- sur support papier dans les mairies précitées et à la préfecture des Yvelines, bureau de l'environnement et des enquêtes publiques (1, avenue de l'Europe à Versailles 78000). Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, déposé dans les mairies précitées.

- sur un poste informatique, situé au bureau de l'environnement et des enquêtes publiques de la préfecture des Yvelines du lundi au vendredi, de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 15 h 45.

Le public pourra formuler ses observations et propositions sur le registre dématérialisé disponible à l'adresse suivante : <http://passerelle-de-franchissement-seine-poissy-carrieres-sous-poissy.enquetepublique.net/>

Les observations et propositions peuvent également être transmises à l'adresse électronique suivante : passerelle-de-franchissement-seine-poissy-carrieres-sous-poissy@enquetepublique.net

Le dossier d'enquête publique comprend notamment une étude d'incidence relative au projet.

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale à l'adresse suivante : Mairie de Poissy, place de la République 78300 Poissy siège de l'enquête, à l'attention du commissaire enquêteur.

Les observations formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête tenu à disposition à la mairie.

Le commissaire enquêteur recevra personnellement les personnes qui le souhaitent, dans les mairies lors des permanences suivantes :

Poissy (siège de l'enquête)
- jeudi 17 novembre 2022 de 16 h 00 à 19 h 00,
- lundi 28 novembre 2022 de 9 h 00 à 12 h 00,
Carrières-sous-Poissy
- mercredi 7 décembre 2022 de 16 h 00 à 19 h 00,
- samedi 17 décembre 2022 de 9 h 00 à 12 h 00.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public dans les mairies concernées, à la préfecture, et sur internet à l'adresse suivante www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Eau, à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Toutes informations sur le dossier d'enquête peuvent être demandées à : l'EPAMSA - 1, rue de Champagne - 78200 Mantes-la-Jolie - A l'attention de Mme Emmanuelle CERDELLI, directrice du pôle aménagement - Tél. : 01 39 29 21 21, courriel : contact.passerelle.pc@epamsa.fr

Au terme de la procédure, une autorisation environnementale au titre du Code de l'environnement, ou un refus, pourra être adopté par arrêté préfectoral.

EP 22-499 / contact@publilegal.fr

publilegal

1 rue Frédéric Bastiat - 75008 Paris
www.publilegal.fr
Tél : 01.42.96.96.58

AFICHER PUBLIC COMMUNIQUER

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité - Fraternité

PREFECTURE DES YVELINES

Direction de la réglementation et des collectivités Territoriales
Bureau de l'environnement et des enquêtes publiques

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

projet d'aménagement d'une passerelle de franchissement
de la Seine à circulations douces entre les communes
de Poissy et Carrières-sous-Poissy, présenté par l'établissement
public d'aménagement du MANTOIS SEINE-AVAL (E.P.A.M.S.A)
sis 1 rue de Champagne 78200 Mantes-la-Jolie, mandaté
par le Syndicat mixte Seine Ouest (S.M.S.O)

Par arrêté n° 22-007 du 24 octobre 2022, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 31 jours est prescrite du jeudi 17 novembre 2022 à 08h30 au samedi 17 décembre 2022 inclus à 12h00 sur les communes de Poissy et Carrières-sous-Poissy.

Le commissaire enquêteur est M. Laurent DANÉ, chef de projets informatiques.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable :

- Sur internet à l'adresse suivante : www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Eau.
- Sur support papier dans les mairies précitées et à la préfecture des Yvelines, bureau de l'environnement et des enquêtes publiques (1, avenue de l'Europe à Versailles (78000)). Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, déposé dans les mairies précitées.
- Sur un poste informatique, situé au bureau de l'environnement et des enquêtes publiques de la préfecture des Yvelines du lundi au vendredi, de 09 heures à 12 heures et de 14 heures à 15 heures 45.

Le public pourra formuler ses observations et propositions sur le registre dématérialisé disponible à l'adresse suivante :

- <http://passerelle-de-franchissement-seine-poissy-carrieres-sous-poissy.enquetepublique.net/>

Les observations et propositions peuvent également être transmises à l'adresse électronique suivante :

- passerelle-de-franchissement-seine-poissy-carrieres-sous-poissy@enquetepublique.net

Le dossier d'enquête publique comprend notamment une étude d'incidence relative au projet.

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale à l'adresse suivante : Mairie de POISSY – Place de la République 78300 POISSY siège de l'enquête, à l'attention du commissaire enquêteur.

Les observations formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête tenu à disposition à la mairie.

Le commissaire enquêteur recevra personnellement les personnes qui le souhaitent, dans les mairies lors des permanences suivantes :
POISSY (siège de l'enquête)

- Jeudi 17 novembre 2022 de 16h00 à 19h00
- Lundi 28 novembre 2022 de 09h00 à 12h00

CARRIERES-SOUS-POISSY

- Mercredi 7 décembre 2022 de 16h00 à 19h00
- Samedi 17 décembre 2022 de 09h00 à 12h00

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public dans les mairies concernées, à la préfecture, et sur internet à l'adresse suivante www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Eau, à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Toutes informations sur le dossier d'enquête peuvent être demandées à : l'EPAMSA - 1 rue de Champagne - 78200 Mantes-la-Jolie - A l'attention de Mme Emmanuelle CERDELLI, directrice du pôle aménagement – tél : 01 39 29 21 21, courriel : contact.passerelle.pc@epamsa.fr

Au terme de la procédure, une autorisation environnementale au titre du code de l'environnement, ou un refus, pourra être adopté par arrêté préfectoral.

EP 22-499 / contact@publilegal.fr

Le Grand Parisien
Vendredi 18 novembre 2022

Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2022 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de la
département d'habilitation : l'arrêté de la Direction des services judiciaires et judiciaires : (DA) 3876 H1 - (DA) 3876 H2
caractère (logique) des institutions et nominations des juges et juges : (D) 3876 H1 - (D) 3876 H2 - (D) 3876 H3 - (D) 3876 H4

Enquête Publique

publilegal

1 rue Frédéric Bastiat - 75008 Paris
www.publilegal.fr
Tél : 01.42.96.96.58

AFICHER PUBLIC COMMUNIQUER

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité - Fraternité

PREFECTURE DES YVELINES

Direction de la réglementation et des collectivités Territoriales
Bureau de l'environnement et des enquêtes publiques

RAPPEL - AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

projet d'aménagement d'une passerelle de franchissement
de la Seine à circulations douces entre les communes
de Poissy et Carrières-sous-Poissy, présenté par l'établissement
public d'aménagement du MANTOIS SEINE-AVAL (E.P.A.M.S.A)
sis 1 rue de Champagne 78200 Mantes-la-Jolie, mandaté
par le Syndicat mixte Seine Ouest (S.M.S.O)

Par arrêté n° 22-007 du 24 octobre 2022, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 31 jours est prescrite du jeudi 17 novembre 2022 à 08h30 au samedi 17 décembre 2022 inclus à 12h00 sur les communes de Poissy et Carrières-sous-Poissy.

Le commissaire enquêteur est M. Laurent DANÉ, chef de projets informatiques.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable :

- Sur internet à l'adresse suivante : www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Eau.
- Sur support papier dans les mairies précitées et à la préfecture des Yvelines, bureau de l'environnement et des enquêtes publiques (1, avenue de l'Europe à Versailles (78000)). Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, déposé dans les mairies précitées.
- Sur un poste informatique, situé au bureau de l'environnement et des enquêtes publiques de la préfecture des Yvelines du lundi au vendredi, de 09 heures à 12 heures et de 14 heures à 15 heures 45.

Le public pourra formuler ses observations et propositions sur le registre dématérialisé disponible à l'adresse suivante :

- <http://passerelle-de-franchissement-seine-poissy-carrieres-sous-poissy.enquetepublique.net/>

Les observations et propositions peuvent également être transmises à l'adresse électronique suivante :

- passerelle-de-franchissement-seine-poissy-carrieres-sous-poissy@enquetepublique.net

Le dossier d'enquête publique comprend notamment une étude d'incidence relative au projet.

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale à l'adresse suivante : Mairie de POISSY – Place de la République 78300 POISSY siège de l'enquête, à l'attention du commissaire enquêteur.

Les observations formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête tenu à disposition à la mairie.

Le commissaire enquêteur recevra personnellement les personnes qui le souhaitent, dans les mairies lors des permanences suivantes :
POISSY (siège de l'enquête)

- Jeudi 17 novembre 2022 de 16h00 à 19h00
- Lundi 28 novembre 2022 de 09h00 à 12h00

CARRIERES-SOUS-POISSY

- Mercredi 7 décembre 2022 de 16h00 à 19h00
- Samedi 17 décembre 2022 de 09h00 à 12h00

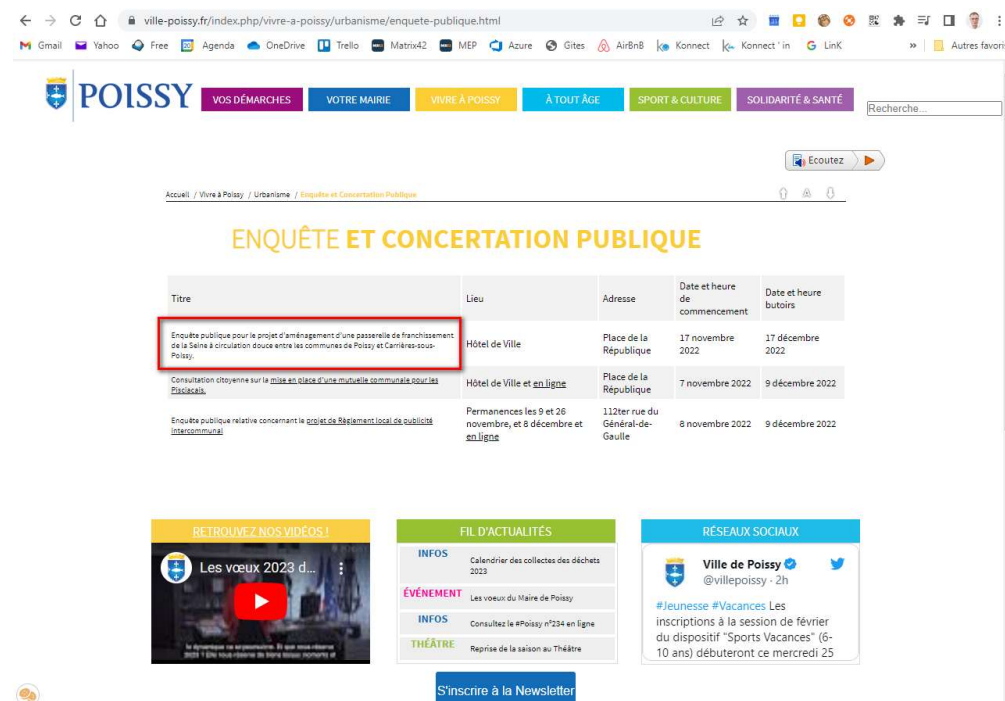
Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public dans les mairies concernées, à la préfecture, et sur internet à l'adresse suivante www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Eau, à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Toutes informations sur le dossier d'enquête peuvent être demandées à : l'EPAMSA - 1 rue de Champagne - 78200 Mantes-la-Jolie - A l'attention de Mme Emmanuelle CERDELLI, directrice du pôle aménagement – tél : 01 39 29 21 21, courriel : contact.passerelle.pc@epamsa.fr

Au terme de la procédure, une autorisation environnementale au titre du code de l'environnement, ou un refus, pourra être adopté par arrêté préfectoral.

EP 22-499 / contact@publilegal.fr

Sites web de la mairie de Poissy



La publicité de l'enquête a donc été régulièrement effectuée, garantissant une bonne information du public.

Site web Notre Territoire

L'avis d'enquête a également été diffusé sur le site web « Notre Territoire »



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Organisme demandeur : ETS PUBLIC AMENAGEMENT MANTOIS SEINE AVA

REPUBLICA FRANCE Liberté Égalité Fraternité PREFECTURE DES YVELINES Direction de la réglementation et des collectivités Territoriales Bureau de l'environnement et des enquêtes publiques **AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE** projet d'aménagement d'un PASSOIR à 2 voies (accès à la Seine) dans les communes de Poissy et Carrières-Sous-Poissy, présenté par l'établissement public d'aménagement du MANTOIS SEINE-AVAL (E.P.M.A.S.) à l'issue de Champagne 78200 Martes-la-Jolie. Mandaté par le Syndicat mixte Seine Causse I.M.S.O. par arrêté n°2-97-02 du **24 octobre 2002**, cette enquête publique sur le projet d'aménagement du PASSOIR à 2 voies (accès à la Seine) aura lieu à **20h00 le samedi 17 décembre 2002** incluant à 21h00 sur les communes de Poissy et Carrières-Sous-Poissy.

Le commissaire enquêteur est M. Laurent DAVID, chef de projets informatiques.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable : Sur internet à l'adresse suivante : http://www.yvelines.gouv.fr/Pubblications/Enquetes-Publiques/EPA_Suivi.asp ou sur le papier dans le bureau de l'enquête publique de la Préfecture des Yvelines (environnement et des enquêtes publiques), 1, avenue de l'Europe à Versailles (78000).

Le public pourra consigner ses observations et propositions directrices sur le registre d'enquête. Toutefois, les observations et propositions directrices ne seront prises en compte que dans les matières précises. Sur un poste informatique, situé au bureau de l'environnement et des enquêtes publiques de la préfecture des Yvelines du lundi au vendredi, de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 15 heures 45.

Le public pourra formuler ses observations et propositions sur le registre dématérialisé disponible à l'adresse suivante : <http://gasseille.de-francisment-seine-poissey.cerfresources-poissey.enquetes-publiques.net/>. Les observations et propositions peuvent être formulées par voie électronique à l'adresse de seine-poissey@seine-poissey.cerfresources-poissey.net. Le dossier d'enquête publique comprend notamment une étude d'incidence relative au projet.

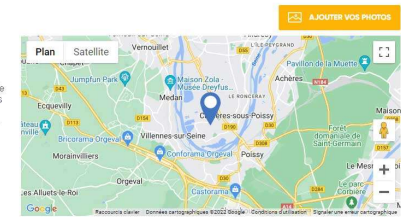
Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale à l'adresse suivante : Préfecture des Yvelines, Bureau Régulier 78300 PASSOIR, siège de l'enquête, à l'attention du commissaire enquêteur.

Les observations formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête tenu à disposition du public.

Le commissaire enquêteur recevra personnellement les personnes qui le souhaitent, dans les matières sous ses compétences. POISSY (siège de l'enquête) **Jeudi 17 novembre 2002 de 9h00 à 12h00** **Lundi 18 novembre 2002 de 9h00 à 12h00** **MARTELS-LEZ-CARRIERES-SOUS-POISSY (siège de l'enquête) Samedi 17 décembre 2002 de 9h00 à 12h00** Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public dans les mairies concernées, à la préfecture, et sur internet à l'adresse suivante : http://www.yvelines.gouv.fr/Direction/Enquetes-Publiques/EPA_a_reception_et_pendant_la_duree_de_l_enquete.html.

Toutes informations sur le dossier d'enquête peuvent être demandées à : l'EPAMSA : rue de Champagne - 78200 Martes-la-Jolie ou à l'attention de Mme Emmanuelle CERDELLI, directrice départementale de l'environnement et des enquêtes publiques, à la Préfecture des Yvelines. Au terme de la procédure, une autorisation environnementale au titre du code de l'environnement, ou un refus, pourra être adopté par arrêté préfectoral.

EP-22-499 / contact@publicaff.fr



COMMENTER LE PROJET

Territoires concernés : [Carrières-sous-Poissy](#)

Ouverture des registres d'enquête

Avant l'ouverture de l'enquête, j'ai signé et paraphé les registres à la Préfecture des Yvelines.

Réunion publique d'information et d'échange

Il n'y a pas eu de réunion publique d'information et d'échange pendant la durée de l'enquête.

Prolongation de l'enquête

Il n'y a pas eu de prolongation de l'enquête, la participation du public étant bien étalée au cours de l'enquête qui de plus n'était pas située pendant des périodes de vacances.

Permanences de l'enquête publique

Permanences physiques

Les quatre permanences physiques prévues étaient les suivantes :

POISSY (siège de l'enquête)

- Jeudi 17 novembre 2022 de 16h00 à 19h00
- Lundi 28 novembre 2022 de 09h00 à 12h00

CARRIERES-SOUS-POISSY

- Mercredi 7 décembre 2022 de 16h00 à 19h00
- Samedi 17 décembre 2022 de 09h00 à 12h00

La dernière permanence du 17 décembre a été assurée téléphoniquement, le commissaire enquêteur étant grippé avec interdiction de sortir et de rencontrer des tiers.

Permanence téléphonique

- Samedi 17 décembre 2022 de 09h00 à 12h00

Climat de l'enquête

Le climat de l'enquête a été très bon, avec une fois n'est pas coutume, **une très forte majorité du public qui s'est exprimé de manière très favorable au projet.**

Incidents pendant l'enquête

Le Commissaire enquêteur grippé avec interdiction de sortir et de rencontrer des personnes n'a pas pu assurer la dernière permanence à Carrières-sous-Poissy le 17 décembre. Néanmoins, cette permanence a pu être assurée téléphoniquement avec une discussion avec 4 personnes résidant à Carrières-sous-Poissy, qui ont déposé une observation écrite sur le registre papier de Carrières-sous-Poissy. Un avis avait été déposé la veille sur le site web de l'enquête pour avertir le public.

The screenshot shows the official website for the public inquiry. At the top, there is a navigation bar with links: Accueil, Informations, Dossier, Consulter les observations, and Déposer une observation. The main heading reads: "Enquête publique portant sur le projet d'aménagement d'une passerelle de franchissement de la Seine à circulations douces entre les communes de Poissy et Carrières-sous-Poissy".

The main text states: "Il sera procédé du jeudi 17 novembre 2022 à 08h30 au samedi 17 décembre 2022 à 12h00 inclus, à une enquête publique portant sur le projet d'aménagement d'une passerelle de franchissement de la Seine à circulations douces entre les communes de Poissy et Carrières-sous-Poissy, présenté par l'établissement public d'aménagement du MANTOIS SEINE-AVAL (E.P.A.M.S.A.) sis 1 rue de Champagne 78200 Mantes-la-Jolie, mandaté par le syndicat mixte d'aménagement, de gestion et d'entretien des berges de Seine et de l'Oise (S.M.S.O.)."

It further explains: "Cette étape importante du projet vise à recueillir les observations du public. Pour cette enquête publique, Monsieur Laurent DANÉ, a été désigné commissaire enquêteur. Vous avez la possibilité de consulter en ligne les éléments du dossier."

A key announcement is highlighted: "Le commissaire enquêteur recevrà le public sur les communes de Poissy et Carrières-sous-Poissy aux dates et heures suivantes : Le commissaire enquêteur étant souffrant la permanence du 17 décembre 2022 prévue en mairie de Carrières-sous-Poissy ne se fera que par téléphone au 06 72 57 24 56."

Below this, a table lists the scheduled public permanences:

Commune	Date	Heure
CARRIERES-SOUS-POISSY - 76935 (MAIRIE) - 1, PLACE SAINT-BLAISE	Mercredi 07 Décembre 2022	16h00 à 19h00
	Samedi 17 Décembre 2022	09h00 à 12h00
POISSY - 78300 (MAIRIE) - PLACE DE LA REPUBLIQUE	Jeudi 17 Novembre 2022	16h00 à 19h00
	Lundi 28 Novembre 2022	09h00 à 12h00

On the right side of the page, there is a "Partager" (Share) section with social media icons for Facebook, LinkedIn, and Twitter, and a "Mentions légales" (Legal notices) section.

Figure 12 Avis de permanence téléphonique le dernier jour d'enquête

La participation du public n'a donc pas été gênée par cet incident.

Clôture de l'enquête

Etant souffrant, je n'ai pu clôturer physiquement l'enquête. Le registre papier de Poissy m'a été envoyé par la poste à mon domicile. Je n'ai en revanche reçu qu'une copie scannée du registre de Carrières-sous-Poissy qui a été transmis directement à la Préfecture des Yvelines.

PV de synthèse

J'ai envoyé par mail mon PV de synthèse le 18 janvier 2023 après réception par mail avec beaucoup de retard le 10 janvier, de la copie du registre papier de Carrières-sous-Poissy.

Analyse des observations

Remarque générale sur les observations

Il s'agissait d'une enquête « Loi sur l'eau » rendue nécessaire par les travaux suivants envisagés dans le cadre du projet de construction de la passerelle, qui sont soumis à autorisation :

- Pompes d'épuisement de fouilles ;
- Implantation de 3 piles dans le lit mineur de la Seine

En revanche pour le public, ces points sont apparus extrêmement mineurs par rapport à l'objet de la passerelle qui est d'offrir une voie de circulations douces entre deux communes voisines. Les enjeux des enquêtes « loi sur l'eau » sont en effet très mal connus du grand public comme en témoigne l'étude récente de la Commission Nationale du Débat Public : <https://www.debatpublic.fr/la-participation-sur-leau-bilan-de-25-ans-de-debats-publics-et-concertations-3508>

La quasi-totalité des observations du public a donc porté sur la destination de la passerelle, son usage et son impact sur les usagers et le voisinage. L'impact de sa construction sur le milieu aquatique était beaucoup plus difficile à appréhender pour des non spécialistes.

Dans l'analyse des observations, j'ai exposé l'intégralité des observations, dans la mesure où de nombreuses observations présentent un intérêt certain pour le maître d'ouvrage.

Pour mon avis, je ne tiendrais en revanche compte que des observations concernant l'impact du projet sur l'environnement aquatique.

Personnes reçues lors des permanences

Le 28 novembre à Poissy, j'ai reçu une personne habitant l'une des résidences du quartier de la Reine Blanche proche du projet à Carrières-sous-Poissy. Après explication du projet, cette personne était satisfaite que l'anse initialement prévue ait été abandonnée.

Le 7 décembre à Carrières-sous-Poissy, j'ai reçu une personne membre d'une association de cyclistes de Carrières-sous-Poissy qui m'a exposé les besoins des cyclistes de sa ville.

Le 17 décembre à Carrières-sous-Poissy j'ai reçu par téléphone quatre personnes riveraines du projet coté rue de la Reine Blanche qui m'ont exposé leurs inquiétudes face aux risques de nuisance lors des travaux et ensuite lors de l'usage de la passerelle.

Contenu des registres papier

Poissy

Poissy le 28/11/2022

Une personne satisfaite que l'ouverture sur la Seine ne se fasse pas, amenant de l'eau sous ses fenêtres.

Poissy le 6/12/2022

Bonjour,

Je viens de consulter le dossier du projet de la passerelle de mobilités douces qui reliera Carrières sous Poissy et Poissy, dans le cadre de l'enquête publique. Je suis vélotafreuse

Figure 13 Contenu du registre électronique en fin d'enquête

(Triel // Le Pecq), autant vous dire que cette passerelle : je l'attends depuis très longtemps car le franchissement de la Seine sur le pont routier est dangereux.

Le projet de la passerelle m'interpelle sur la largeur prévue (4,8 m, avec des bancs ponctuellement). Le CEREMA préconise 3,5 m pour une piste cyclable bidirectionnelle et 2,5 m pour une voie piétonne : la largeur prévue est trop étroite pour permettre aux deux "populations" utilisatrices d'emprunter cette passerelle en sécurité et sur des voies

identifiées. Je ne parle pas des trottinettes électriques qui seront également au rendez-vous. Avez-vous déjà emprunté une voie mixte étroite, telle que le pont du Pecq ou la voie cyclable de la forêt de St Germain en vélo : les piétons ont régulièrement des casques pour écouter de la musique, marchent au milieu de la voie et n'entendent pas la sonnette.

Un vélo va à 20 - 25 km/h et un piéton à moins 5 km/h, des voies de circulations identifiées sont nécessaires. Les itinéraires de la Seine à vélo et du RER V passeront par cette passerelle. Les travaux du tram et le tram vont rendre Poissy moins attractive en voiture : le transfert des usagers au vélo va être facilité grâce à cette nouvelle passerelle.

Je pense que la largeur de la passerelle est sous-dimensionnée et potentiellement dangereuse. Non conforme aux recommandations de l'Etat en la matière.

Il y a un vrai consensus de la population pour la création de cette passerelle. Votre ville est moteur dans l'entretien et la création de voies cyclables je pense également au passage à 30 km/h. J'espère que vous aurez l'ambition et le réalisme de relayer mon alerte à qui de droit. car je crains que mon humble contribution à l'enquête publique soit inaudible. D'avance, je vous remercie sincèrement pour votre attention. Bien cordialement,

Carrières-sous-Poissy

Carrières-sous-Poissy le 7/12/2022

Représentant du collectif vélo Seine aval et du collectif vélo Île-de-France

- demande de prise en compte des passages du RER Vélo sur la passerelle
- demande de prise en compte du raccordement RER Vélo sur la passerelle

- demande de raccordement de la scène vélo sur la rue de la Sennette par un plan incliné plutôt qu'un escalier
- demande de mise en cohérence du projet de passerelle avec l'aménagement de la gare Poissy (pôle gare)
- vérification de l'adéquation du projet passerelle avec les prescriptions CEREMA
- identification claire du projet piétons / vélos
- la lisse inclinée peut-être améliorée pour les vélos (inclinaison 45 %)

Carrières-sous-Poissy le 17/12/22

Remontées / observations des riverains de la future passerelle

Présents :

- M. Mario Lopez
- Mme Lucie Daigre
- M. Jean-Jacques Berteaux
- M. Stéphane Legrand

Travaux lourds côté Carrières-sous-Poissy

- Nous prenons acte de la non-réalisation d'une darse entrante côté Carrières-sous-Poissy et nous en sommes soulagés.
- Nous actons que le chemin de halage sera simplement détourné et non surélevé (pas de décaissement de terre)
- Nous demandons à ce que les dispositions mises en place pour gérer les flux liés aux travaux nous soient présentées en amont afin de contribuer à leur efficacité.

Aménagements urbanistiques (problématique à prendre en compte)

Circulation : nous souhaitons que la différence importante de vitesse entre les destinataires de l'ouvrage soit prise en compte par un aménagement spécifique : piétons – trottinette – vélo - vélo électrique.

Nous alertons qu'en dépit des affichages prévus la circulation des engins à moteur est attendue (livreur de Poissy) cela va engendrer des nuisances sonores ainsi qu'un risque lié à la vitesse.

Des propositions de remédiation sont demandées, nous n'avons à ce jour aucune information sur les dispositifs de sécurisation prévue :

- Fermeture de l'ouvrage à partir d'une certaine heure,
- Éclairage par détection de présence,
- Caméras de sécurité / vidéosurveillance.

Nous alertons sur le risque de rassemblement notamment la nuit l'été comme c'est déjà le cas côté Poissy. La présence de bancs contribuerait à aggraver ces nuisances et représente un danger à la circulation.

De même, aucun aménagement spécifique n'est souhaitable autour du chemin de halage.

L'atterrissage de la passerelle côté Carrières-sous-Poissy directement sur les logements de la résidence de la reine blanche.

Une protection visuelle et sonore est souhaitée demandons une étude idoine.

Budget et modalités de suivi/consultation

- Dans l'étude est présenté un certain nombre d'opérations de maintenance potentielle (joints...) nous souhaiterions que soit macro chiffré les diverses opérations dans un but de transparence quant à l'impact sur le budget des communes.
- Nous souhaitons que le dispositif de riverains (COZAC) existant depuis de nombreuses années et représentant les intérêts du quartier des bords de Seine, soit mis dans la chaîne des interlocuteurs contributifs.

COZAC domicilié chez Monsieur Lopez, 15 rue de la Senette 78955 Carrières-sous-Poissy

Signé

fait à Carrières-sous-Poissy 17/12/2022 à 11h45 pour faire valoir ce que de droit.

Observations du public sur le registre dématérialisé

Pour la commodité de synthèse, les observations déposées sur les registres papier ont été reportées et classifiées dans ce tableau.

Num	Observations	Ville si mentionnée	Teneur de l'observation																
			25	22	17	16	10	10	6	5	5	5	4	4	4	3	3	2	1
	Nombre d'observations																		
	Pourquoi ne pas aménager le pont existant comme suit : - un trottoir pour les piétons - l'autre pour les vélos et trottinettes.																		
1	Economie d'argent		Défavorable										X	X	X				
2	Peur de la lenteur des travaux, et du bruit occasionné pour les riverains. On ne peut déjà pas ouvrir les fenêtres à cause des voitures, ça va être encore pire. Pourquoi faire un pont moderne alors qu'il serait beaucoup plus joli de reprendre le style du pont cassé?		Défavorable									X	X						
3	La construction d'un nouveau pont est une aberration, écologique comme économique et touristique. D'un point de vue écologique, une urbanisation, même minime est à éviter au maximum, et ce serait bien plus raisonnable de rénover, voire d'élargir le pont existant. D'un point de vue économique et touristique, les vieilles piles du pont fait partie des points de vues très attractifs de Poissy, on les retrouve sur des timbres, des cartes postales, des décorations murales. De nombreux touristes s'arrêtent pour les photographier. Le romantisme des ruines n'est pas à prouver, et se priver d'une telle ressource pour faire "encore un pont" serait très dommage. L'argent investi pour les études du pont est peut être important, mais l'argent perdu par le tourisme, et l'attrait de la ville serait bien plus important.	CARRIÈRES-SOUS-POISSY	Défavorable									X	X	X					
4	Bonjour C'est une très bonne idée Cela éviterait la circulation, le danger Merci		Favorable	X															
	Je tiens d'abord à saluer le travail qui a été fait pour cette étude très complète du futur pont. Toujours pénible de lire autant de critiques « faciles » de personnes n'ont sans doute pas pris la peine de lire et tenter de comprendre les intentions du projet qui s'inscrit dans l'ère du temps. On ne construit plus comme au XIXe siècle où les contraintes n'étaient pas les mêmes...il reprend le tracé historique du vieux pont détruit pendant la guerre, symboliquement je trouve ça bien de lui donner une nouvelle "renaissance". Avec le dossier du projet, on comprend mieux pourquoi la durée des études a été longue et cela a été d'ailleurs bénéfiques sur l'impact environnemental qui a été réduit par rapport à la 1ère version. Le projet va devoir d'ailleurs compenser les surfaces végétalisées au niveau du chemin de halage. Selon moi, il y a une réelle plus-value pour les habitants de Poissy et Carrières-sous-Poissy que la passerelle va relier avec une circulation pour les mobilités "douces" et sans pollution, ce qui n'est pas le cas avec le pont existant qui est dangereux. Cela facilitera beaucoup plus l'accès à la gare pour les habitants de Carrière et au parc du peuple de l'herbe qui est vraiment agréable pour la balade. Voici mes nombreuses remarques sur le dossier, j'espère qu'elles seront utiles et pertinentes en plusieurs points. ESTHÉTIQUE (page 17) - Il y aura t-il une maquette exposée pour les habitants de Carrière et Poissy ? Car je ne suis pas sûr qu'une représentation en plan soit accessible au plus grand nombre. Et pour beaucoup, les dates et horaire de présentation du projet ne correspondent à tous les agendas... - Est-ce que les matériaux choisis sont aujourd'hui définitifs ? Des échantillons des matériaux appliqués sur la passerelle seront-ils exposés au public ? o Comme pour le revêtement de sol prévu en « asphalte naturel / anthracite. Teinté dans la masse. Granulats de quartz blanc. » o Les peintures des garde-corps : RAL 260 20 20 (RAL design) pour l'extrados / RAL 000 85 00 (RAL design) pour l'intrados - Je n'ai pas bien compris comment se ferait l'éclairage au milieu de la passerelle. Il se fera uniquement avec un éclairage LED intégré sous les mains-courantes ?		Favorable		X				X		X					X	X		
5	Un projet espéré depuis longtemps que nous n'attendions plus ! Habitante de Carrières-sous-Poissy et usagère du pont routier pour aller prendre le rer à la gare de Poissy, j'attends avec impatience de ne plus subir les nuisances sonores et la pollution provenant des véhicules. Par ailleurs, le trottoir du pont routier est emprunté par de nombreux cyclistes et personnes en trottinettes électriques dont la plupart ne font preuve d'aucun respect envers les piétons qui sont tout de même prioritaires. J'ai eu de nombreuses frayeurs en me faisant trébucher par des usagers de trottinettes électriques. La passerelle permettra d'avoir un espace où tous les usagers actuels du pont routier pourront circuler aisément. L'anse côté Carrières a été supprimée, c'est un soulagement. Je suis très favorable à ce projet qui impactera de manière positive mon quotidien que ce soit pour aller prendre les transports à la gare de Poissy ou pour relier les commerces du centre-ville de Poissy.		Favorable	X	X										X				
6	Je suis pour en tant que habitante de carrières sous poissy Et franchissant ce point au moins 4 fois par jour. Moins de pollution. Facilité accès poissy en vélo. Incitation à la mobilité responsable.		Favorable	X	X														
7			Favorable	X	X														

Observations																				
Num		Ville si mentionnée	Teneur de l'observation	Appréciation de l'impact de la sécurité de circulation des vélos	Moins de pollution et/ou circulation à l'abri de la pollution	Contexte avec la piste le long des berges à Carrières-sous-Poissy	Remarques sur la liaison avec les autres infrastructures cyclables : voies et aménagement	Remarques techniques sur la sécurité et la circulation	Satisfaction du traitement architectural entre ancien et nouveau pont (solive)	Gestion quotidienne (sécurité, balisage, etc.)	Niveau technique	Appréciation pas l'architecture du projet existant	Avant-projet l'aménagement du pont	Coût	Appréciation la suppression de la passerelle côté Poissy	Satisfaction de la suppression de la passerelle Carrières-sous-Poissy	Satisfaction du traitement écoprojet du pont	Satisfaction de la qualité des études		
	Nombre d'observations			25	22	17	16	10	10	6	5	5	5	4	4	4	3	3	2	1
8	Cette passerelle permettra de se rendre à vélo sur Poissy, ville qui est le centre névralgique nos activités commerciales, culturelles et de divertissements, carrières ayant pour vocation à être une ville d'ortoir, sans âme, et le centre de traitement des déchets des communautés avoisinantes et de la grande couronne parisienne. Nos enfants mineurs pourrons se rendre sur Poissy pour leur scolarité en toute sécurité à l'abri des véhicules et de la pollution. Elle permettra d'ouvrir une alternative importante à la circulation et aux encombrements existants. Cette passerelle est une évidente solution au trafic urbain qui se développe de manière exponentielle Elle devra s'accompagner d'infrastructure d'accès depuis carrières et de parking à vélo sécurisé		Favorable		X		X													
9	Cette passerelle permettra de se rendre à vélo sur Poissy, ville qui est le centre névralgique nos activités commerciales, culturelles et de divertissements, carrières ayant pour vocation à être une ville d'ortoir, sans âme, et le centre de traitement des déchets des communautés avoisinantes et de la grande couronne parisienne. Nos enfants mineurs pourrons se rendre sur Poissy pour leur scolarité en toute sécurité à l'abri des véhicules et de la pollution. Elle permettra d'ouvrir une alternative importante à la circulation et aux encombrements existants. Cette passerelle est une évidente solution au trafic urbain qui se développe de manière exponentielle Elle devra s'accompagner d'infrastructure d'accès depuis carrières et de parking à vélo sécurisé	CARRIERES SOUS POISSY	Favorable																	
10	Bonjour, Je suis une vélotafreuse qui utilise le pont de Poissy régulièrement, autant vous dire que cette passerelle je l'attends depuis un certain temps. Et je ne comprends pas : - le mot "vélo" n'est jamais cité. - le mot "cyclable" n'est cité que 6 fois pour parler du revêtement. La figure 30 parle d'une largeur de 4,8 m disponible, alors que le CEREMA préconise 3,5 m pour une piste bi-directionnelle et 2,5 m pour un trottoir. Mes questions sont très simples : - Les cyclistes auront-ils droit le circuler sur cette passerelle, en sécurité pour tous (cyclistes & piétons) ? - Si oui, quelles seront les conditions de partage de la chaussée ?		Favorable					X		X										
11	Je suis pour le projet de passerelle piétonne et cycliste au niveau de l'ancien pont de Poissy car je roule en voiture et la traversée de ce pont est toujours une angoisse. Enfin un projet cohérent de mobilité sur notre territoire. Comment fait on pour arriver sur la placette à vélo côté carrières sous poissy ? Je ne vois qu'un escalier sur le plan... pas très cohérent.	CARRIERES-SOUS-POISSY	Favorable	X		X	X													
12	Le projet peut être un atout touristique pour les 2 villes. Attention toutefois à favoriser aussi l'accès aux vélos depuis le chemin de halage, l'escalier n'est pour le moment pas le plus pratique pour les utilisateurs à vélo. Aussi, garder les piliers à la base en essayant de ne pas briser le paysage avec la passerelle ajoutée. S'il était également possible de créer des aménagements pour garer les vélos (sécurisés, adaptés et faciles d'accès...).		Favorable			X	X													
13	Je suis pour ce projet de passerelle tournée vers l'avenir et les déplacements alternatifs. Les piétons et autres cyclistes qui ne souhaitent plus utiliser la voiture ont besoin de voies dédiées, leur offrant notamment la sécurité nécessaire lors de leur trajet. Attention quand même à ce que la passerelle soit conçue avec une grande qualité paysagère pour ne pas nuire au paysage.		Favorable	X				X												
14	Envoyer une autre réponse		Favorable	X																
15	[Carrièreiroise, je suis favorable à ce projet qui présente beaucoup d'aspects positifs sur le plan environnemental, visuel, sécuritaire pour les usagers à vélo et une probable diminution de circulation sur le pont actuel par incitation à utiliser le vélo pour se rendre notamment à la gare. Cependant quelques points manquent de détails voire d'approfondissement : 1/comment est prévue l'organisation de la circulation vélos-patinettes et piétons ? 2/ des parkings à vélos ont ils été prévus tant rive gauche (notamment avec la gare) que rive droite ? 3/ la collaboration avec les mairies respectives ont-elles permi le développement d'un projet permettant de stimuler/faciliter l'utilisation de cette passerelle à partir des quartiers autres que ceux directement limitrophes : signalisations, accès chemins de halage facilités	CARRIERES SOUS POISSY	Favorable	X	X	X	X	X	X											
16	En faveur du pont à mobilité douce avec piste cyclable séparé des piétons et voiture. Contre le pont d'achères.		Favorable	X																
16	Bonjour, habitante de Carrières sous Poissy depuis 5 ans, je soutiens la construction d'une passerelle sur les bases du vieux pont pour accueillir les vélos et les piétons. Cela constituera un nouvel atout pour profiter et relier les chemins des deux berges tout en permettant aux mobilités douces de s'inscrire paisiblement ds le quotidien. En place de les faire cohabiter dangereusement et peu agréablement sur le pont existant ! Elle ne pourra qu'inviter les automobilistes à quitter leur voiture au profit d'un trajet en mobilité douce, en empruntant une infrastructure tout à fait adaptée. C'est aussi de plus un atout touristique pour les 2 villes qui permet aussi de valoriser notre patrimoine en utilisant les piles du vieux pont. Attention toutefois à favoriser aussi l'accès aux vélos depuis le chemin de halage, je ne vois qu'un escalier sur le plan actuel or il est essentiel pour que cela fonctionne de bien lier les tronçons entre eux !	CARRIERES SOUS POISSY	Favorable	X		X		X												

Num	Observations	Ville si mentionnée	Teneur de l'observation															
			25	22	17	16	10	10	6	5	5	5	4	4	4	3	3	2
	Nombre d'observations		25	22	17	16	10	10	6	5	5	5	4	4	4	3	3	2
	Je suis habitante de carrières et très favorable à cette passerelle pour les raisons suivantes :																	
	Permet aux cyclistes de s'éloigner des gaz d'échappement émis sur le pont.																	
	La circulation sur le pont actuel est vraiment très dangereuse pour les vélos sur la route, et pour les piétons si les vélos sont sur le trottoirs.																	
	Permet aussi un accès plus direct au parc du peuple de l'herbe sans passer le pont.																	
17	Respect et utilise le patrimoine architectural de l'ancien pont de Poissy dont les piles sont intégralement préservées dans le projet	CARRIÈRES-SOUS-POISSY	Favorable	X	X			X										
18	Je suis favorable au projet d'aménagement d'une passerelle de franchissement de la Seine à circulations douces car elle améliorera la mobilité des riverains.		Favorable	X														
19	Je suis favorable à ce projet que je trouve très utile		Favorable															
20	La mise en service d'une liaison piétonne et cycliste est indispensable entre les deux rives de la Seine dans cette zone urbaine dense. Elle permettrait aux habitants de la rive droite (Carrières sous Poissy & Triel sur Seine) de rejoindre aisément Poissy et son offre de transports en communs. Dans l'autre sens, elle permettrait aux pïolacais de profiter de l'environnement offert par le parc du peuple de l'herbe sans passer par le pont routier. Mais cette passerelle doit être accompagnée d'autres aménagements autant dans Poissy, où les aménagements cyclables sont inexistant, que dans Carrières pour notamment connecter la sortie de la passerelle à la piste menant à Triel. Aujourd'hui, le franchissement de Carrières sous Poissy est très compliqué pour les cyclistes. Aussi, il serait judicieux qu'une solution temporaire soit mise en place sur le pont routier afin que les cyclistes puissent traverser la Seine et Carrières sous Poissy en sécurité d'ici la mise en service de la passerelle.		Favorable	X	X	X												
21	Cette passerelle de mobilité douce est conforme aux orientations françaises et européennes en matière de lutte contre le changement climatique et contre les pollutions liées au transport routier, dans la mesure où elle devrait favoriser le recours à une mobilité alternative à la route.	CARRIÈRES-SOUS-POISSY	Favorable	X														
22	De plus, elle est conforme aux principes d'aménagement intelligent des territoires pour une meilleure mobilité.																	
22	Je soutiens totalement la construction d'une passerelle pour accueillir les vélos et les piétons, car elle ne pourra qu'inviter les automobilistes à quitter leur voiture au profit d'un trajet en mobilité douce, en empruntant une infrastructure tout à fait adaptée. De plus, ça éviterait que les vélos et les trottinettes ennuient les piétons en empiétant sur leurs trottoirs. Une signalétique adaptée semble alors tout à fait indiquée pour n'interdire que les motos et les scooters.		Favorable	X	X				X									
23	Oui au projet ! Je pense par ailleurs que le projet tel qu'il est décrit respecte le patrimoine architectural de l'ancien pont de Poissy dont les piles sont intégralement préservées. Attention quand même à ce que la passerelle soit conçue avec une grande qualité paysagère pour ne pas nuire au paysage		Favorable					X										
24	Ce projet de passerelle piétonne va dans le bon sens et va faciliter les cheminements doux entre Poissy et Carrières, ce qui est aujourd'hui difficile avec comme seule liaison, le pont routier, très dangereux pour les vélos. Ce pont est un véritable obstacle à la circulation vélo, notamment pour les enfants, obligeant à rouler sur les trottoirs piétons, ce qui n'est pas plus satisfaisant. Espérons seulement que ce projet s'intégrera correctement dans le paysage, et s'accompagnera de la mise en place de stationnements vélos sécurisés à proximité de la gare de Poissy, notamment dans l'ancien parking voiture situé à l'arrière de la gare. Je suis, enfin, très surpris des critiques systématiques et « idéologiques » que l'on peut trouver en lisant ici certaines contributions : les piles du vieux pont, qui ne seront d'ailleurs pas supprimées, ont plus de valeur affective et historique que réellement patrimoniale, et si l'on part du principe qu'il ne faut plus rien construire pour respecter la nature... autant s'asseoir sans rien faire en regardant le climat se dégrader. Cette passerelle est une chance pour la nature... et pour nous.	CARRIÈRES-SOUS-POISSY	Favorable	X				X										
25	Je suis favorable à un deuxième pont qui enjambe la Seine à Poissy pour accueillir les piétons, les poussettes, les trottinettes ou les vélos, car les trottoirs du pont actuel sont trop étroits et la circulation des vélos sur la route est trop dangereuse. Enfin un projet pour l'avenir qui accorde de l'importance aux circulations douces ! C'est super que la placette sur l'île Robinson ne soit plus d'actualité, elle perdait son caractère naturel. Je suis favorable à un deuxième pont qui enjambe la Seine à Poissy pour accueillir les piétons, les poussettes, les trottinettes ou les vélos, car les trottoirs du pont actuel sont trop étroits et la circulation des vélos sur la route est trop dangereuse. Enfin un projet pour l'avenir qui accorde de l'importance aux circulations douces ! C'est super que la placette sur l'île Robinson ne soit plus d'actualité, elle perdait son caractère naturel.		Favorable	X				X						X				
26	La construction d'une passerelle entre les deux villes est un projet ancien qui prend toute son importance depuis l'explosion du quartier de la reine blanche. Bien réalisée elle améliorera la circulation dans ce secteur et favorisera les mobilités douces. Trois points sont à prendre en compte : - la qualité architecturale du projet - la façon dont la passerelle sera reliée aux réseaux routiers des 2 villes. - la mise en place, à proximité de la gare RER de Poissy, de parkings vélo sécurisés.																	
26	Le même projet serait également souhaitable pour la traversée entre les Mureaux et Meulan.		Favorable	X		X		X										

Laurent Dané Commissaire Enquêteur

Observations																						
Num		Ville si mentionnée	Teneur de l'observation	25	22	17	16	10	10	6	5	5	5	4	4	4	3	3	2	1		
	Nombre d'observations																					
	Le projet est intéressant des lors qu'il ne cree pas (apres travaux) de nuisance sonore, pas de pollution.																					
	Il permettrait aux cyclistes et aux piétons de s'éloigner des gaz d'échappement émis sur le pont actuel entre Poissy et Carrières-sous-Poissy. (30 000 véhicules par jours)																					
	Cela constituerait un atout touristique pour Poissy et Carrières-sous-Poissy si (et seulement si) le projet respecte le patrimoine architectural de l'ancien pont de Poissy dont les piles sont intégralement préservées dans le projet																					
	Attention à aménager un accès vélo depuis le chemin de halage ! (je ne vois que des escaliers sur les plans)																					
33	Enfin un moyen de traverser la Seine sans respirer des pots d'échappements ! Une passerelle dédiée permettra aux piétons comme aux cyclistes de traverser la Seine en pouvant s'éloigner de la circulation des voitures donc des pots d'échappement et du bruit. Attention quand même à ce que la passerelle soit conçue avec une grande qualité paysagère pour ne pas nuire au paysage.	CARRIÈRES-SOUS-POISSY	Favorable	X	X	X					X											
34	Bonjour,		Favorable		X																	
	Utilisant mon vélo quotidiennement depuis mon domicile à la gare RER de Poissy, je suis favorable à la construction de cette passerelle qui répondra à l'absence de voie dédiée aux vélos sur le pont de Poissy !!!																					
	Question: comment sera réalisé le franchissement de la RD190 depuis le RD55 (boulevard Pelletier) pour accéder ensuite à cette passerelle ?	CARRIÈRES-SOUS-POISSY	Favorable	X	X		X															
35	Bien cordialement.																					
	Bonjour,																					
	Très beau projet qui va dans le sens de l'histoire et qui profitera aux 2 cotés des rives de seines Carrières coté nature , Poissy coté SNCF et commerces.	CARRIÈRES-SOUS-POISSY	Favorable																			
36	Bravo.																					
	Bien cordialement.		Favorable																			
	Un projet que la population des environs de Poissy et Carrières attendent depuis longtemps. Je fais parti de ceux qui utilisent très régulièrement les moyens de circulation douces (Marche et vélo) et ceci depuis longtemps. Mais voilà les infrastructures manquent cruellement. La population est volontaire et mobilisée pour les circulations douces, mais l'absence de continuité de circulation douce les dissuade.																					
	Ce pont va y remédier localement et m'évitera d'emprunter les trottoirs à vélo pour franchir la seine.																					
	Ce projet sera parfait s'il respecte une continuité sans marche pour les vélos mais aussi permettre l'usage aux personnes à mobilité réduite.																					
	Il doit aussi veiller au double sens de circulation et la cohabitation piétons, vélos, poussettes et trottinettes. Le projet me semble manquer de largeur pour cela.																					
	Il serait dommageable d'aboutir après tant d'attente à une passerelle dangereuse pour les usagers et ne permettant pas d'absorber une évolution nécessaire et très prévisible des circulations douces.	TRIEL SUR SEINE	Favorable	X							X											
37	Mettez les moyens nécessaires pour que tout le monde (usagers et décisionnaires)soient fier de ce projet																					
38	Observation du GPS&O reprise dans les observations des personnes publiques associées et non décomptée ici																					
	Oui au projet de liaison douce entre carrières et Poissy																					
	Enfin un projet cohérent de mobilité sur notre territoire. En revanche, je souhaite que cette circulation en passerelle s'intègre dans un maillage de pistes cyclables et de circulations piétonnes avec des raccords avec le chemin de halage et le centre ville côté Carrières-sous-Poissy.	CARRIÈRES-SOUS-POISSY	Favorable		X	X																
39	Et je suis curieuse de savoir comment est géré les 2 rampes à 4% ou 5% avec paliers de part et d'autre du pont																					

Num	Observations	Ville si mentionnée	Teneur de l'observation															
			Appréciation de l'observation	Appréciation de l'amélioration de la sécurité de circulation des vélos	Moins de pollution et/ou circulation à l'abri de la pollution	Connexion avec la piste le long des infrastructures cyclables : voies et aménagement	Remarques techniques sur la liaison avec les autres modes de transport	Sécurité des techniques sur la circulation	Gestion du traitement architectural entre ancien et nouveau pont	Accueil touristique	Remarques techniques sur l'ouvrage	Appréciation pas l'architecture du projet existant	Coût	Appréciation de l'aménagement du pont côté Poissy	Sécurité de la suppression de la passerelle Carrières-sous-Poissy	Sécurité de la suppression de la passerelle Poissy	Appréciation de la suppression de la passerelle Poissy	Sécurité de la suppression de la passerelle Poissy
	Nombre d'observations		25	22	17	16	10	10	6	5	5	5	4	4	4	3	3	2
	Cette passerelle sera la bienvenue, même si la solution de réaménagement du pont principal aurait pu faire l'objet d'études plus approfondies car moins coûteuse. La passerelle est destinée aux circulations douces, donc aux cyclistes et cet objectif est insuffisamment affirmé dans ce dossier.																	
	Ce projet est situé sur une continuité cyclable de deux RERV (Réseau Express Régional Vélo lignes V5 et V7 - voir le site de la région ÎdF) et d'un itinéraire interrégional "Seine à Vélo" côté rive droite. Il y a lieu d'intégrer le projet dans ce contexte. De même côté Poissy, la refonte du pôle gare doit en tenir compte afin de garantir la continuité cyclable et l'effacement des points dangereux.																	
	Dans le détail nous avons relevé les points suivants :																	
	- La jonction depuis la Seine à Vélo futur RERV s'effectue par un escalier. Un plan incliné serait plus adapté aux cyclistes, mais aussi aux PMR, poussettes etc.																	
	- La largeur de la passerelle est insuffisante au regard des préconisations du CEREMA, et plus particulièrement celles concernant le RERV.																	
	- L'arrivée sur Poissy est dangereuse, elle devrait faire l'objet d'un complément d'étude en vue d'assurer la sécurisation de l'accès vers le pôle gare (intermodalité) et la traversée de Poissy via le RERV ligne V5 dont l'étude est prévue à partir de 2025. La cohérence de ces projets nous semble indispensable.																	
	- La lisse à 45° de chaque côté nous semble accidentogène pour les vélos, un complément de lisse ou de marquage côté cyclable pourrait améliorer ce risque.																	
40	Nous vous remercions pour cette consultation ainsi que pour la prise en compte de ces remarques.	CHANTELOUP LES VIGNES	Favorable				X				X		X					
	CONTRIBUTION DE L'ASSOCIATION TRIEL ENVIRONNEMENT																	
	Membre de la FUB (Fédération des Usagers de la Bicyclette) et des Collectifs Vélo Ile-de-France et Vélo Seine Aval, notre association Triel Environnement a rédigé cette présente contribution, fruit d'un travail collaboratif de plusieurs membres cyclistes que nous souhaitons voir pris en compte dans ce projet.																	
	Tout d'abord, nous souhaitons saluer ce projet d'aménagement d'une passerelle de franchissement de la Seine à circulations douces entre Poissy et Carrières-sous-Poissy. C'est un signal très positif pour les mobilités douces sur notre territoire GPSEO, levier essentiel dans la lutte contre le changement climatique, la pollution de l'air en milieu urbain et la sédentarité de nos modes de vie. Nous remercions l'équipe du projet pour le travail fourni.																	
	Plusieurs éléments présagent du succès de cette passerelle pour les vélos :																	
	L'arrivée du tram à Poissy (travaux et usage) va rendre moins praticable la ville à la voiture. Les usagers vont se tourner vers le vélo.																	
	Cette passerelle va être utilisée par des habitants qui viennent d'au-delà de Carrières sous Poissy : le schéma directeur de GPSEO a identifié les flux et identifié que ce franchissement de la Seine était un point empêchant la pratique du vélo.																	
	Il s'agit pour les cyclotouristes de la Seine à Vélo, d'un accès vers Poissy, notamment les centres d'intérêt culturel. La continuité cyclable du RER V depuis Saint Germain-en-Laye jusqu'à Carrière-sous-Poissy et au-delà.																	
	Pour les piétons, également l'usage sera important :																	
	Pour les habitants de Carrières sous Poissy, un accès rapide à la gare routière, aux RER A, et E à terme.																	
	Pour les habitants de Poissy, un accès agréable et direct au Parc du Peuple de l'Herbe.																	
	Nous souhaitons rappeler quelques éléments de sécurité des voies partagées entre cyclistes et piétons :																	
	Les vélos roulent à 20-25 km/h et les piétons se déplacent à 5 km/h maximum.																	
	Les piétons portent souvent des casques pour écouter de la musique, empêchant d'entendre la sonnette des vélos, cela implique des ralentissements et contournements pouvant être surprenants et dangereux.																	
	Certains piétons ont également des valises (il y a l'Appart Hotel Adagio à Carrières sous Poissy) ou des poussettes. Les bancs prévus peuvent devenir des obstacles pour les cyclistes, en particulier en période hivernale : matin et soir les trajets se font majoritairement de nuit pour aller et revenir du travail.	TRIEL SUR SEINE	Favorable	X		X	X											
	La ville de Poissy est actuellement saturée par les Embouteillages rajoutant les vélos sans infrastructures bonjour les dégâts...																	
42	Cette passerelle servira très peu les habitants de la commune de Poissy.	POISSY	Défavorable			X										X		

Num	Observations	Ville si mentionnée	Teneur de l'observation																	
			Appréciation l'amélioration de la sécurité de circulation des vélos	Moins de pollution et/ou circulation à l'abri de la pollution	Connexion avec la piste le long de la berge à Carrières-sous-Poissy	Remarques sur la façon de l'aménagement	Remarques techniques sur les autres infrastructures cyclables : voies et à vélo	Sauvegarde des techniques sur la circulation piétonne et traitement architectural entre Poissy	Cession quotidienne (sécurité, balisage)	Atout touristique	Remarques techniques	Appréciation de l'architecture du projet existant	Aura-t-il prélevé l'aménagement du pont	Coût	Appréciation la suppression de la passerelle côté Poissy	Sauvegarde de la suppression de la passerelle Carrières-sous-Poissy	Sauvegarde du traitement de la passerelle	Sauvegarde du traitement écologique du pont	Sauvegarde en général	Sauvegarde de la qualité des études
	Nombre d'observations		25	22	17	16	10	10	6	5	5	5	4	4	4	3	3	2	1	
	L'association Unvéloquirole milite depuis plusieurs années pour la suppression de ce point noir cycliste majeur. Nous défendons plutôt une solution plus rapide et moins onéreuse qui passait par l'aménagement du pont actuel. Des études ont d'ailleurs été menées sur le sujet et un chiffrage réalisé. Si nous regrettons que cette voie n'ait pas été menée à terme on ne peut que se réjouir que le sujet soit enfin traité. Le projet présenté parle assez peu du futur trafic vélo qui est appelé à croître fortement dans la zone. La passerelle permettra de raccorder deux branches du RERV (Réseau Express Régional Vélo lignes V5 et V7 dont le plan vient juste d'être publié sur le site de la région IdF) à la Seine à Vélo sur les berges coté Carrières. Nous nous interrogeons sur la capacité de la passerelle à absorber ce trafic vélo tout en laissant une place confortable aux piétons. Il faut éviter à tout prix de reproduire les conflits que l'on observe sur le trottoir du pont actuel où le maigre espace partagé est très conflictuel. D'un point de vue général, nous n'avons pas noté de cohérence entre les projets actuels : passerelle, tram 13, réaménagement prochain de la gare de Poissy. Ces projets sont-ils interconnectés avec une attention particulière pour les circulations douces ? Dans l'état actuel des choses, l'accès passerelle coté Poissy est très dangereux. Le réaménagement de la gare peut permettre de faire le lien entre tous ces projets. Ces travaux vont impacter durablement la zone et nous souhaitons qu'il permettent de nous doter d'un réseau efficace qui permettra à un maximum de personnes de basculer confortablement vers une mobilité douce.																			
43	Unvéloquirole est membre du Collectif Vélo Seine Aval, du Collectif Vélo IdF et de la Fubicy	POISSY	Favorable				X	X						X	X					
	Je suis favorable pour ce projet de Passerelle douce entre Poissy et Carrières-sous-Poissy. Après tant d'années d'attentes pour les habitants, ce projet est devenu une urgence pour répondre aux besoins des piétons et des cyclistes. Au final, ce dernier projet a été mûri, il est convaincant, et le bon sens l'a emporté. Reste à espérer, que ce projet sera réalisé, malgré la flambée des matières premières qui stoppent nombreux projets ou avant l'arrivée d'un nouveau virus (Réf COVID). Ce projet de Passerelle de circulation douce va permettre : Dans le cadre de la transition écologique et énergétique, ce projet de circulation douce est une priorité, par rapport aux infrastructures routières qui n'ont plus d'avenir, avec la diminutions de l'énergie (Ex : Le vieux projet, toujours d'actualité, de la liaison routière départementale RD30-190 qui est de l'ancienne époque et qui est identifié GPI « Grand Projet Inutile ») et des coûts d'entretiens qui sont une fuite en avant des dépenses publiques. - De développer sérieusement le transport des modes actifs entre Poissy et Carrières. Il ne faut pas mettre de barrières anti scooter, car elles bloques la fluidité et les vélos cargos. En revanche, il faudrait mettre un panneau d'interdiction aux scooters et le faire respecter. Ensuite, on imagine les infrastructures de circulation douce se développeront de part d'autre de cette Passerelle. - que cette infrastructure ne sera pas contributrice de développement de pollution d'air et de bruit, au contraire va probablement diminuer l'usage de l'automobile sur le pont de Poissy. - de faciliter grandement l'accès des habitants de Carrières pour rejoindre la Gare RER de Poissy. - de développer le tourisme écoresponsable pour visiter le parc du peuple de l'herbe ou rejoindre Andréys par les bords de seine. - de faciliter l'accès aux sportifs de Poissy afin d'aller aux parc du peuple de l'herbe jusqu'à la marina, de passer dans la plaine historique maraîchères et de revenir par les bords de seine en passant à côté de l'île de la Dérivation et ses splendides doubles écluses de 1878. - le déchargement des bus qui sont saturés, voir à certaines personnes de s'extraire du marasme de la mauvaise organisation des bus et de garantir son temps de trajet. - De motiver nombreux cyclistes (notamment des femmes) à traverser la seine, car le pont de Poissy est anxiogène (bien qu'il y a eu un essai d'une bande cyclable, mais abrogé par choix politique et non technique). A mon sens, il est nécessaire de développer la circulation douce en parallèle sur le pont de Poissy, pour favoriser la fluidité du trafic et éviter les bouchons de piétons/cyclistes aux heures de pointes. - D'étendre l'offre de stationnement vélo au parking Indigo, par une offre de qualité, avec badge, ouverture automatique des portes, et accès piétons direct à la gare RER de Poissy.																			
44	Je me positionne en faveur du projet de passerelle de mobilité douce, car il répond aux engagements du gouvernement à proposer des solutions de transports alternatifs à la route par des infrastructures adaptées. De plus, ça éviterait que les vélos et les trottinettes ennuiant les piétons en empiétant sur leurs trottoirs. J'ai juste une question, la passerelle est elle toujours d'actualité ? Ce n'est vraiment pas malin sur une zone inondable	CARRIERES-SOUS-POISSY	Favorable	X	X	X	X	X	X	X	X	X			X		X			
45	Il faudrait aussi veiller à l'intégration de la passerelle dans un projet d'urbanisme cohérent avec des cheminements cyclables continus ("RER Vélo")		Favorable				X								X					

Num	Observations	Ville si mentionnée	Teneur de l'observation													
			Appréciation de la sécurité de circulation des vélos	Moins de pollution (doux) circulation à l'air de la pollution	Connexion avec la piste le long de la Seine à Carrières-sous-Poissy	Remarques sur la liaison avec les autres infrastructures cyclables : voies et stationnement	Remarques techniques sur les autres aspects du traitement architectural (pont, gestion du nouveau pont, police)	Atout touristique	Remarques techniques sur l'ouvrage	Appréciation de la suppression de l'axe coté Poissy	Satisfaction de la suppression de la passerelle Carrières-sous-Poissy	Satisfaction de la suppression de la passerelle Poissy	Satisfaction de la suppression de la passerelle Poissy	Satisfaction de la suppression de la passerelle Poissy	Satisfaction de la suppression de la passerelle Poissy	Satisfaction de la suppression de la passerelle Poissy
	Nombre d'observations		25	22	17	16	10	10	6	5	5	5	4	4	4	3
	Il faut réaliser de toute urgence cette passerelle attendue depuis des années. Elle permettra aux habitants de la boucle (Carrières, Triel, Andrésy...) de rejoindre la gare de Poissy, mais elle permettra aussi aux habitants de Poissy d'avoir un accès direct au Parc du peuple de l'herbe.															
	Je me pose cependant la question de l'aménagement de part et d'autre de la passerelle : - côté Carrières, pouvoir avoir un accès à la passerelle depuis le quartier Centre - côté Poissy, avoir un accès sécurisé pour les circulations douces à la gare mais aussi au centre-ville juste à proximité ?															
	Il y a également le point d'intégration avec le RER V : venant pour ma part en vélo du quartier Centre de Carrières, j'emprunte le boulevard Pelletier puis le pont de Poissy pour aller à St Germain en Laye en vélo. Pas sûr que la passerelle apporte un plus pour ce type de trajet, sauf si l'aménagement est pensé de bout en bout.															
	Egalement penser aux stationnements vélos à proximité de la passerelle, notamment les stationnements vélo côté gare de Poissy.	Favorable	X			X										
46	Bonjour, Le projet de ce projet d'aménagement d'un passerelle en circulation douce à plusieurs points positifs : - Ne crée pas de nuisance sonore, ni de pollution - Permet aux cyclistes de s'éloigner des gaz d'échappement du trafic routier émis sur le pont. - Et permettra aux vélos une circulation plus sécurisée car actuellement la circulation sur le pont actuel est dangereuse pour les vélos sur la route, et pour les piétons si les vélos vont sur le trottoir...															
47	Toute fois il faut porter attention sur certains points : - L'accès depuis les berges de Seine à cette future passerelle	CARRIÈRES-SOUS-POISSY	Favorable	X	X	X										
	Bonjour, Le projet de ce projet d'aménagement de cette passerelle est vraiment nécessaire pour permettre une circulation douce et sécurisée entre Poissy et Carrières-sous-Poissy et surtout pour permettre aux habitants de Carrières de pouvoir rejoindre facilement la gare de Poissy. De plus, cela ne crée pas de nuisance sonore, ni de pollution en permettant aux cyclistes de s'éloigner des gaz d'échappement du trafic routier émis sur le pont. Cela permettra aussi aux vélos et aux piétons une circulation plus sécurisée que celle existant actuellement sur le pont de Poissy.															
	Un point à ne pas négliger, le prolongement de la circulation à chaque extrémité du pont avec des accès pour les vélos depuis les berges de Seine.	CARRIÈRES-SOUS-POISSY	Favorable		X	X										
48	La passerelle reliant Carrières-sous-Poissy et Poissy est une réelle opportunité pour les habitants de ce territoire en bord de Seine. L'association NPA se réjouit de voir qu'après une longue attente, l'ancien pont de Poissy reliera à nouveau les deux extrémités de l'ancienne route royale menant de la capitale à la Normandie. Notre association milite depuis 10 ans pour offrir une réelle alternative à la voiture. En effet le développement de l'intermodalité est un élément clé dans l'organisation et l'avènement d'une nouvelle mobilité urbaine plus durable. Son développement permet de multiplier les moyens de déplacement des usagers, d'assurer une meilleure continuité de service et d'améliorer les conditions de leurs trajets (meilleure gestion des flux, rationalisation du recours à la voiture). Il se trouve aujourd'hui plus que jamais au cœur des enjeux de mobilités pour permettre aux usagers de disposer d'une offre globale de mobilité alternative attractive. Notre système de mobilité est avant tout centré sur la voiture. La voiture concerne 62 % des déplacements de moins de 10 km et 41 % de moins de 5 km. Pire, en semaine, 3 déplacements sur 4 s'effectuent seuls en voiture. Pourtant des solutions existent. Ainsi, notre association promeut : l'amélioration des transports en commun pour les rendre plus accessibles, le développement du vélo et des mobilités actives, les véhicules moins polluants et le covoiturage, une meilleure information des usagers et la réduction des distances parcourues chaque jour. D'un côté environnemental, le projet entraînera une augmentation de la taille de la fraysère à la pointe de l'Îlot Robinson et permettra de répondre aux besoins de valorisation de la biodiversité locale et de bords de Seine. Nous appelons cependant à une grande vigilance quant à l'intégration de la passerelle de chaque côté du fleuve, au sein des axes déjà existants, et de la gare multimodale de Poissy. L'augmentation des utilisateurs des mobilités actives entraînera une plus grande demande de stationnements sécurisés et d'itinéraires pour permettre à chacun de se déplacer en toute sécurité.															
49	Au regard de ces éléments, nous sommes favorables à ce nouvel ouvrage de franchissement de la Seine	Favorable	X	X	X	X								X		X

Num	Observations	Ville si mentionnée	Teneur de l'observation																
			Appréciation de la sécurité de circulation des vélos	Appréciation de la sécurité de circulation des piétons	Appréciation de la sécurité de circulation des personnes à mobilité réduite	Appréciation de la sécurité de circulation des personnes à mobilité réduite	Appréciation de la sécurité de circulation des personnes à mobilité réduite	Appréciation de la sécurité de circulation des personnes à mobilité réduite	Appréciation de la sécurité de circulation des personnes à mobilité réduite	Appréciation de la sécurité de circulation des personnes à mobilité réduite	Appréciation de la sécurité de circulation des personnes à mobilité réduite	Appréciation de la sécurité de circulation des personnes à mobilité réduite	Appréciation de la sécurité de circulation des personnes à mobilité réduite	Appréciation de la sécurité de circulation des personnes à mobilité réduite	Appréciation de la sécurité de circulation des personnes à mobilité réduite	Appréciation de la sécurité de circulation des personnes à mobilité réduite	Appréciation de la sécurité de circulation des personnes à mobilité réduite	Appréciation de la sécurité de circulation des personnes à mobilité réduite	Appréciation de la sécurité de circulation des personnes à mobilité réduite
	Nombre d'observations		25	22	17	16	10	10	6	5	5	5	4	4	4	3	3	2	1
	Bonjour																		
	Le projet d'aménagement de cette passerelle est indispensable pour permettre une circulation plus sécurisée entre Poissy et Carrières-sous-Poissy et pour permettre aux habitants de Carrières de pouvoir rejoindre facilement la gare de Poissy. De plus, cela ne crée pas de nuisance sonore, ni de pollution en permettant aux cyclistes de s'éloigner des gaz d'échappement du trafic routier émis sur le pont. Cela permettra aussi aux vélos et au piétons une circulation plus sécurisée que celle existante actuellement sur le pont de Poissy. Un point à ne pas négliger, le prolongement de la circulation à chaque extrémité du pont avec des accès pour les vélos depuis les berges de Seine.																		
50	Observation de la commune de Carrières-sous-Poissy reporté dans les avis des personnes associées et non décomptée ici		Favorable	X	X														
51	Observation du 17/12 dans le registre papier de Carrières sous Poissy reportée dans le contenu des registres papier. Remarques du Cozac sur l'abandon de l'anse, les aménagements et les règles de police de circulation.		Neutre				X		X							X		X	
53	Observation du 28/11 dans le registre papier de Poissy : Satisfait que l'ouverture sur la Seine ne se fasse pas, amenant de l'eau sous les fenêtres		Favorable													X			
54	Observation du 7/12/2022 dans le registre papier de Carrières-sous-Poissy Collectif vélo Seine aval et du collectif vélo Ile-de-France.		Favorable	X		X	X	X	X	X	X								
	Observation du 8/12/2022 dans le registre papier de Poissy : Approbation de la passerelle et recommandations techniques pour la conception.		Favorable	X			X												

Synthèse des observations du public

Sur les 55 observations, **une très forte majorité de 48 est globalement favorable au projet.**

Sur l'impact du projet sur l'environnement, objet de cette enquête publique

4 personnes **apprécient la suppression de la placette coté Poissy** pour garder un caractère naturel au lieu et favoriser la biodiversité

3 observations (dont une d'une association de riverains) se satisfont de la **suppression de l'anse coté Carrières-sous-Poissy**. Leurs motivations semblent essentiellement la crainte de nuisances, peut-être à cause d'une difficulté à imaginer ce qu'aurait pu donner cette anse faute d'exemples proches. Les raisons invoquées dans le dossier (contraintes de biodiversité et contraintes techniques et archéologiques) n'étaient en tous cas pas les motivations de ces riverains.

3 personnes sont **satisfaites globalement du traitement écologique du projet** et une personne a salué la **qualité du dossier sur le plan biologique**, qui permet d'avoir un état de référence du lieu.

Sur le projet lui-même et son futur usage

Bien que ce point ne fasse pas partie des questions posées par cette enquête publique qui concerne une demande d'autorisation de travaux ayant un impact sur le milieu aquatique, ce sont les observations sur le projet qui ont été les plus nombreuses. Elles pourront être utiles au maître d'ouvrage, pour que son projet puisse apporter le meilleur service possible aux habitants.

Sur toutes ces observations favorables **plus de la moitié apprécie l'amélioration de la sécurité de circulation des vélos et/ou la réduction de la pollution et/ou la circulation à l'abri de la pollution.**

Un nombre important de personnes (16) s'inquiète de la **connexion de cet équipement avec le reste du réseau vélo**. En particulier le **besoin de connexion entre la passerelle et le**

chemin de halage perpendiculaire coté Carrières-sous-Poissy est très souvent rappelé, de nombreuses personnes s'inquiétant qu'il ne soit pas praticable facilement en vélo si la pente est trop forte ou bien s'il y a des marches. De même **la connexion à la gare de Poissy** est très souvent évoquée. Enfin, plusieurs personnes ont rappelé que cette passerelle était sur l'itinéraire d'un futur RER Vélo, bien que le plan arrêté

D'autres remarques concernent **la capacité de l'ouvrage à accueillir un trafic important de cyclistes** avec un partage délicat de la voie avec les piétons aux heures d'affluence du matin et du soir. La plupart de ces inquiétudes concerne **la largeur de la voie qui semble insuffisante**. Plusieurs personnes ont conseillé de suivre les recommandations du CEREMA quant à la largeur de la piste cyclable, à laquelle il ne faut pas oublier de rajouter un espace pour les piétons <https://www.cerema.fr/fr/actualites/8-recommandations-reussir-votre-piste-cyclable>.

Sur le plan de l'architecture générale du projet, **deux tiers des personnes qui se sont exprimées sur le sujet apprécient l'esthétique** alors qu'un tiers ne l'apprécie pas. Certains auraient préféré que l'on élargisse le pont routier en particulier pour diminuer le coût ou laisser totalement vierges les ruines de l'ancien pont, ce qui semble de toute façon pas possible ou trop complexe techniquement.

Cinq personnes ont observé que cette passerelle serait **un réel atout touristique** pour Poissy et Carrières-sous-Poissy.

Six personnes ont évoqué les **difficultés d'exploitation et de police de l'ouvrage une fois en fonction**. La principale difficulté exposée est la différence de vitesse entre les vélos et les piétons. L'autre difficulté est la police du lieu pour y interdire les scooters, tout en laissant passer les vélos cargo. Aucun dispositif matériel ne pouvant réaliser ce filtrage.

Enfin quelques riverains dont l'association COZAC coté Carrières-sous-Poissy s'inquiètent du côté « lieu de vie » et **auraient souhaité qu'aucun équipement n'incite à rester sur place**, que ce soit sur le pont ou ses abords.

Avis des personnes publiques associées

Lors du conseil municipal du 12 décembre, après présentation du projet, le **conseil municipal de Poissy** a émis un avis favorable détaillé en annexe.

Le **Maire de Carrières-sous-Poissy et son conseiller municipal délégué** ont également émis un avis favorable avec l'observation suivante n°51 sur le registre électronique :

Aujourd'hui, le pont routier de Poissy est l'unique moyen de relier Poissy et Carrières-sous-Poissy. Utilisé quotidiennement par les piétons et les cyclistes, il est peu adapté aux circulations douces, voire dangereux. Ainsi, ce projet de nouvel ouvrage de franchissement de la Seine permettra de réaliser ce trajet dans des conditions de sécurité optimales. En mariant harmonieusement modernité et valorisation du patrimoine historique, son tracé reprend exactement celui du pont de 1162.

Ce nouvel ouvrage répondra à plusieurs enjeux territoriaux :

- *de développer l'intermodalité de notre territoire en favorisant le passage d'une rive à l'autre et l'accès aux transports en commun, notamment l'accès à la gare multimodale de Poissy, terminus du RER A et future gare EOLE ;*
- *d'agir sur la réduction des GES en offrant aux habitants une véritable alternative à la voiture pour franchir quotidiennement la Seine, en toute sécurité ;*
- *de participer à l'attractivité économique et au développement touristique du territoire grâce à un geste architectural à fort rayonnement, valorisant les berges de la Seine, et l'itinéraire cyclable de la Seine à Vélo.*

Cette passerelle sera d'autant plus attractive qu'on pourra proposer aux usagers un service combinant différents services de mobilité (les différents types de transports en commun, le vélo, mais aussi les nouvelles formes de micro-mobilité...) en parfaite complémentarité. C'est tout l'enjeu des politiques publiques en faveur de l'intermodalité.

La municipalité de Carrières-sous-Poissy est favorable à ce projet qui permettra aux habitants de nos deux villes d'accéder plus facilement, de part et d'autre de la Seine, aux zones d'emplois, établissements scolaires, équipements sportifs, espaces culturels et naturels au sein d'un bassin de vie cohérent.

Eddie Ait, maire de Carrières-sous-Poissy, vice-président de la communauté urbaine GPS&O

Kevin Schwendemann, conseiller municipal délégué

Le **service de l'eau de la communauté urbaine du Grand Paris Seine & Oise** a déposé l'observation n°38 suivante sur le registre électronique :

Le dossier d'autorisation ne mentionne pas la présence d'un poste de refoulement des eaux usées (PR Reine Blanche), situé sur la rue de la Senette à Carrières-sous-Poissy, dans le prolongement de la passerelle. D'après les vues graphiques, le poste s'insérera entre la rue de la Senette, le cheminement piéton et l'accès à la passerelle. Les conditions d'accès à l'ouvrage pour les besoins d'exploitation, tant durant la phase de chantier, qu'après la livraison de la passerelle, ne sont indiquées dans le dossier d'enquête publique. La Communauté urbaine rappelle la nécessité de maintenir une accessibilité permanente aux véhicules d'exploitation (notamment aux camions de curage) tout au long de l'opération.



Figure 14 Pièce jointe observation n°38 du GPS&O

Avis des personnes publiques concernées

Il n'y a pas eu d'avis de personnes publiques associées. En particulier Voies Navigables de France a été contacté par l'EPAMSA mais a répondu oralement qu'ils émettraient leurs

observations lors du dépôt du permis de construire. Contactés également par le commissaire enquêteur Voies Navigables de France n'a pas donné de réponse avant la fin de la rédaction du rapport.

Recherches diverses du commissaire enquêteur

Historique du pont de Poissy

L'environnement du projet de passerelle est depuis le moyen-âge un espace fortement anthropisé. Cette construction ne vient pas bouleverser un espace naturel.

Il est intéressant d'observer quelques vues anciennes des berges pour avoir une idée de leur évolution au cours du temps d'un point de vue de la flore. Rappelons tout d'abord que le caractère navigable de la Seine a jusqu'au XIXème siècle obligé à dégager complètement la ripisylve, au moins sur un côté pour permettre le halage des péniches.

L'intérêt de ces visuels est d'avoir une idée des berges au cours des siècles. La plupart proviennent du site <http://philgene.free.fr/pont-poissy/pont-poissy.html>

Il semble ainsi que dans cette partie de son cours, la Seine est aujourd'hui un peu plus « sauvage » que lors des siècles passés.



Figure 15 Pont de Poissy vu de Carrières-sous-Poissy vers 1650 par Israël Sylvestre Musée de l'Ile-de-France Wikipedia



Figure 16 Le pont de Poissy sur la carte de Cassini au XVIIIème siècle on voit bien la présence de l'ancienne anse qu'il avait été projeté de reconstituer dans le projet initial



Figure 17 Pont de Poissy dans la première partie du XIXème siècle par Alphonse Leroy. Musée de l'Ile de France Wikipédia

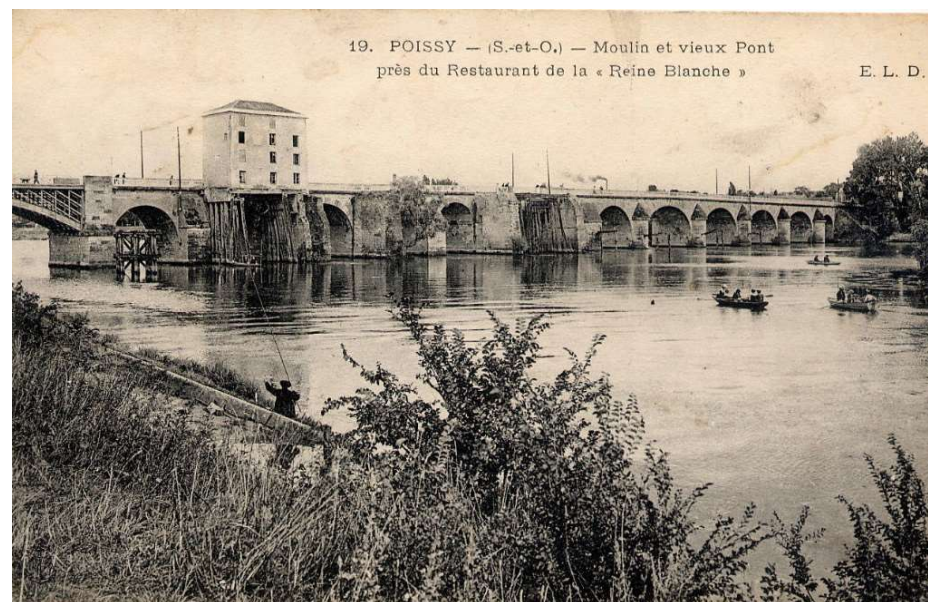


Figure 18 Pont de Poissy à la fin du XIXème siècle

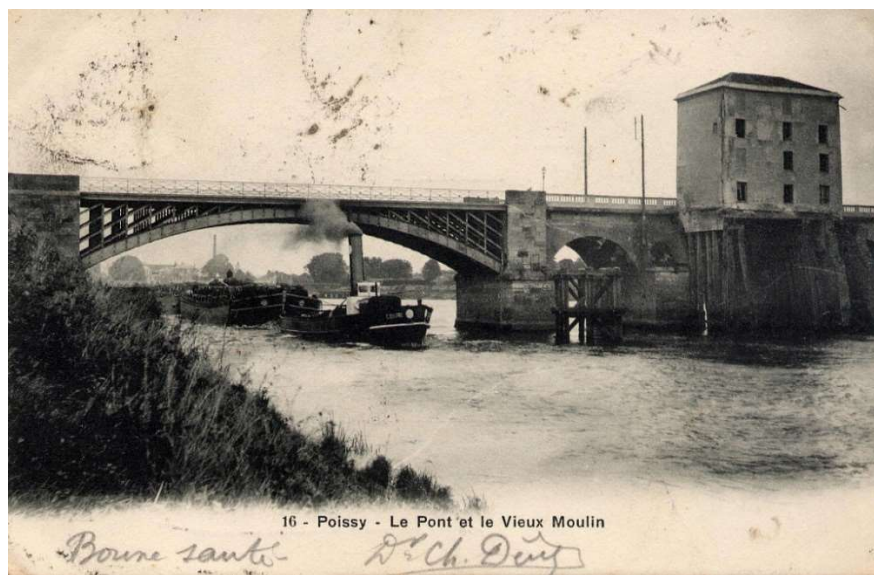


Figure 19 Vues de l'arche marinière construite à la fin du XIXème siècle pour permettre le passage des péniches



Figure 20 Le pont vu de Carrières-sous-Poissy depuis le restaurant de la Reine Blanche. Première partie du XXème siècle



Figure 21 Le pont coté Carrières-sous-Poissy On voit que l'anse a été comblée

Servitudes le long des cours d'eau

Le Plan Local d'Urbanisme du Grand Paris Seine & Oise mentionne pour Carrières-sous-Poissy, la servitude dite de « marchepied ». Cette servitude s'appuie sur le

Code général de la propriété des personnes publiques Article L2131-2

Cet article précise notamment :

Les propriétaires riverains des cours d'eau domaniaux sont tenus, dans l'intérêt du service de la navigation et partout où il existe un chemin de halage ou d'exploitation, de laisser le long des bords desdits cours d'eau domaniaux, ainsi que sur les îles où il en est besoin, un espace de 7,80 mètres de largeur. La servitude dont est ainsi grevée leur propriété est dite servitude de halage.

Ils ne peuvent planter d'arbres ni se clore par haies ou autrement qu'à une distance de 9,75 mètres sur les bords où il existe un chemin de halage ou d'exploitation.

Ceci laisserait à penser que les berges doivent être dégagées d'une éventuelle ripisylve lorsqu'il existe un chemin de halage. Néanmoins il est précisé que

Lorsqu'un cours d'eau est déjà grevé de la servitude prévue au IV de l'article L. 211-7 du code de l'environnement, cette dernière servitude est maintenue.

Code de l'environnement Article L211-7

Les collectivités territoriales et leurs groupements, tels qu'ils sont définis au deuxième alinéa de l'article L. 5111-1 du code général des collectivités territoriales, ainsi que les établissements publics territoriaux de bassin prévus à l'article L. 213-12 du présent code peuvent, sous réserve de la compétence attribuée aux communes par le I bis du présent article, mettre en œuvre les articles L. 151-36 à L. 151-40 du code rural et de la pêche maritime pour entreprendre l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, actions, ouvrages ou installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence, dans le cadre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux, s'il existe, et visant :

1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;

2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;

3° L'approvisionnement en eau ;

4° La maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols ;

5° La défense contre les inondations et contre la mer ;

6° La lutte contre la pollution ;

7° La protection et la conservation des eaux superficielles et souterraines ;

8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines ;

9° Les aménagements hydrauliques concourant à la sécurité civile ;

10° L'exploitation, l'entretien et l'aménagement d'ouvrages hydrauliques existants ;

11° La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques ;

12° L'animation et la concertation dans les domaines de la prévention du risque d'inondation ainsi que de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique.

Les compétences visées aux alinéas précédents peuvent être exercées par l'établissement public Voies navigables de France sur le domaine dont la gestion lui a été confiée.

Le cadre réglementaire exposé au chapitre 2.4 du dossier d'enquête publique, concerne essentiellement les travaux objet de cette enquête publique, mais **il serait intéressant de savoir comment le projet une fois réalisé s'intègre dans le cadre juridique. Ce point sera peut-être mieux explicité dans le futur dossier de permis de construire.**

RER Vélo Ile-de-France

Ce point ayant plusieurs fois été cité dans les observations, j'ai recherché quel était le projet actuellement envisagé par la région Ile-de-France qui est maître d'ouvrage. Une présentation officielle a été faite à l'automne 2022 avec un détail du projet comme indiqué sur la carte suivante :



Figure 22 Plan du RER Vélo envisagé à l'automne 2022

On voit que Poissy serait en bout de la ligne officielle V5 et situé sur la ligne V7. La passerelle de franchissement de la Seine n'est pas mentionnée, mais il est vraisemblable que si la dynamique actuelle continue, elle sera intégrée et que son trafic en sera augmenté.

PARTIE II AVIS ET CONCLUSIONS MOTIVÉES

Cadre général et objectif du projet soumis à l'enquête

Le projet consiste en la réalisation d'un pont en arc doté de 6 travées de longueur variable, à l'emplacement de l'ancien pont de Poissy datant du moyen âge et très largement détruit lors de la seconde guerre mondiale. Le projet actuel vient en complémentarité moderne des ruines de l'ancien pont. Il ne reprend que les culées de l'ancien pont auxquelles il se raccorde coté Poissy et coté Carrières-sous-Poissy.

Il s'agit d'une enquête « Loi sur l'eau » rendue nécessaire par les travaux suivants envisagés dans le cadre du projet de construction de la passerelle, qui sont soumis à autorisation selon la nomenclature :

- 1.2.2.0 : Pompages d'épuisement de fouilles pour la réalisation des deux piles Pi5 et Pi6 en rive droite
- 3.1.1.0 : Implantation de trois piles Pi2, P3 et Pi 4 dans le lit mineur de la Seine

D'autres travaux sont juste soumis à déclaration et n'auraient pas nécessité une enquête publique :

- 1.1.1.0 : Installation de piézomètres pour la surveillance des eaux souterraines (Cette déclaration est faite à postériori en régularisation)
- 2.2.3.0 : Rejet des eaux de pompage d'épuisement dans la Seine, pour le cas où les pompes d'épuisement des fouilles seraient nécessaires.
- 3.1.2.0 : Déboisement des berges sur le lit mineur sur une longueur de 100 mètres puis reboisement
- 3.1.5.0 : Impact du projet sur 68 m² de frayères qui seront compensées par 102 m² de réhabilitation en aval sur la rive gauche de la Seine.

Déroulement de l'enquête publique

La **publicité de l'enquête a été effectuée réglementairement** avec des avis dans la presse un affichage sur les communes de Poissy et Carrières sous Poissy et une mention sur le site web de la ville de Poissy. Le projet avait par ailleurs été largement médiatisé dans les années précédentes.

Le **climat de l'enquête a été bon**. Trois permanences physiques ont été tenues et **la dernière permanence à Carrières-sous-Poissy a du être réalisée par téléphone**, le commissaire enquêteur étant souffrant avec interdiction de quitter son domicile. 4 personnes ont néanmoins pu être reçues longuement pas téléphone. **Cet incident n'a pas remis en cause la participation du public.**

Le registre d'enquête papier de Carrières-sous-Poissy a été communiqué avec beaucoup de retard au commissaire enquêteur pour cause de congés et la réponse à la question du commissaire enquêteur au maître d'ouvrage a donc également été remise plus tardivement, ce qui explique le retard de deux semaines pour l'achèvement du rapport.

Observations du public

La participation a été significative avec plus de 50 observations, dans leur très grande majorité **favorable au projet**, ce qui est suffisamment rare dans une enquête publique pour être signalé.

Malheureusement moins de 20% des observations ont concerné l'objet de l'enquête publique, à savoir l'impact du projet sur le milieu aquatique. La plupart des observations sont satisfaites de la suppression de l'anse coté Carrières-sous-Poissy, qui inquiétait beaucoup certains riverains. Quelques personnes ont salué la qualité de l'étude et ont approuvé la suppression de la placette coté Poissy et l'abandon du reprofilage de la pointe de l'île des Migneaux.

En dehors de l'objet de l'enquête, l'essentiel des observations ont donc porté sur l'usage de la future passerelle. Deux inquiétudes principales sont apparues.

En premier lieu de fortes inquiétudes sur la capacité de la passerelle à absorber en sécurité un trafic de vélo appelé à croître fortement, avec une cohabitation sûre avec les piétons qui

avancent à une vitesse très différente. De nombreuses personnes craignent que la passerelle ne soit pas assez large. Des considérations très techniques ont également été faites sur les garde-corps inclinés qui risqueraient de déséquilibrer les vélos.

Seconde inquiétude, la connexion de la passerelle avec la gare coté Poissy et avec le chemin de halage en contrebas coté Carrières-sous-Poissy.

Pour le reste, de nombreuses personnes sont très satisfaites de pouvoir bientôt disposer d'un itinéraire sur, à l'abri de la pollution, qui va encourager fortement la pratique du vélo entre les deux villes.

Enfin des personnes ont souligné que cette passerelle serait un véritable atout touristique pour les deux villes.

Parmi d'autres inquiétudes, la difficulté de gérer la police de circulation du lieu qui devra être fermé aux engins à moteur, mais ouvert aux vélos cargo, ce qui élimine la possibilité de dispositifs mécaniques de filtrage.

AVIS du Commissaire enquêteur

J'ai pris connaissance des impacts du projet sur le milieu naturel aquatique environnant, et des conséquences sur la flore et la faune locale. Bien que quelques enjeux soient forts pour quelques espèces, il me semble que **les mesures de compensation sont adaptées. Les destructions occasionnées par le projet restent limitées et les risques associés aux travaux sont bien identifiés.**

Il conviendra néanmoins de s'assurer que les contrats avec les entreprises de construction permettront de **garantir par des pénalités financières, que toutes les précautions prévues dans ce dossier soient bien respectées dans la réalité.**

Les évolutions du projet avec la suppression de l'anse coté Carrières-sous-Poissy, de l'artificialisation de l'îlot Robinson et du reprofilage de la pointe de l'île des Migneaux, **permettent d'aboutir à un projet avec un impact moins fort sur l'environnement.**

Lorsque l'on replace le projet dans un temps long, je remarque que l'environnement très anthropisé depuis de nombreux siècles est devenu paradoxalement plus « naturel » en particulier sur les berges de la Seine depuis quelques dizaines d'années.

J'estime que le projet est à même d'avoir un impact positif très net sur l'environnement, par la réduction du trafic automobile qu'il permet. Il s'insère dans une évolution des mobilités, sur Poissy avec l'arrivée du Tram 13 et sur Carrières-sous-Poissy avec le Transport en Commun en Site Propre en projet.

J'émet donc un avis favorable sans réserve à la demande d'autorisation « Loi sur l'eau » pour les travaux de construction de la passerelle piétons vélos entre Poissy et Carrières-sous-Poissy.

En plus des questions relatives à la loi sur l'eau objet de cette enquête publique je peux noter par ailleurs que :

D'un point de vue sécurité, **le projet apporte un gain significatif pour les habitants des deux villes** pour les déplacements domicile-travail et un agrément certain aux heures de loisir.

Cet ouvrage semble largement attendu par la population des deux villes. **Le besoin de correctement raccorder la passerelle à la gare de Poissy et au chemin de halage coté Carrières-sous-Poissy est tout à fait légitime et devra être mis en œuvre rapidement coté gare de Poissy** avec tous les intervenants : ville de Poissy, Grand Paris Seine & Oise et département des Yvelines.

Enfin une attention particulière devra être apportée pour **valider les caractéristiques techniques de l'ouvrage en fonction du trafic prévisible** de vélos et piétons.

A Montigny-le-Bretonneux, le 1^{er} février 2023

Laurent Dané



ANNEXES

Annexe 1 : PV de synthèse

Département des Yvelines
Communes de Carrières-sous-Poissy et Poissy

ENQUETE PUBLIQUE

**Demande d'autorisation environnementale
concernant le projet d'aménagement d'une
passerelle de franchissement de la Seine à
circulations douces entre les communes de Poissy
et Carrières-sous-Poissy**

Présentée par l'établissement public d'aménagement du Mantois
(EPAMSA), mandaté par le syndicat mixte d'aménagement, de gestion
et d'entretien des berges de Seine et de l'Oise (SMSO)

Du 17 novembre au 17 décembre 2022

PV DE SYNTHESE

Montigny le Bretonneux le 10 janvier 2023

Laurent DANÉ Commissaire Enquêteur

PV DE SYNTHESE DE L'ENQUETE PUBLIQUE
Demande d'autorisation environnementale concernant le projet d'aménagement d'une passerelle de franchissement de la Seine à circulations
douces entre les communes de Poissy et Carrières-sous-Poissy
Présentée par l'EPAMSA, mandaté par le SMSO

Les conditions de l'enquête

La participation du public a été correcte avec 50 observations déposées sur le registre électronique 2 sur le registre de Poissy et 2 sur le registre de Carrières-sous-Poissy. En revanche, moins d'une dizaine de personnes sont venues aux permanences physiques.

Les permanences ont été suffisantes compte tenu de la fréquentation modérée du public

Les conditions de réception du public étaient satisfaisantes. A Carrières-sous-Poissy, il a néanmoins été nécessaire de changer de lieu de permanence dans la mairie, le lieu initial dans un espace de circulation au milieu des bureaux individuel s'étant révélé inadapté. La salle de réunion proposée ensuite était parfaite.

Les opérations de communication ont été satisfaisantes

La dernière permanence n'a malheureusement pas pu être assurée en présentiel par le commissaire enquêteur, pour cause de grippe avec interdiction de quitter son domicile et de rencontrer des tiers. Cette permanence a cependant pu être assurée par téléphone avec en particulier un échange approfondi avec plusieurs habitants de Carrières-sous-Poissy qui ont laissé une observation écrite détaillée sur le registre.

Enfin le retard dans la rédaction du PV de synthèse a été causé par un envoi plus tardif du registre d'enquête de Carrières-sous-Poissy au commissaire enquêteur, du à des congés d'une personne à la mairie de Carrières-sous-Poissy.

Particularité de cette enquête publique

Il s'agit d'une enquête « Loi sur l'eau » rendue nécessaire par les travaux suivants envisagés dans le cadre du projet de construction de la passerelle, qui sont soumis à autorisation :

- Pompages d'épuisement de fouilles ;
- Implantation de 3 piles dans le lit mineur de la Seine

En revanche pour le public, ces points apparaissent extrêmement mineurs par rapport à l'objet de la passerelle qui est d'offrir une voie de circulations douces entre deux communes voisines. Les enjeux des enquêtes « loi sur l'eau » sont en effet très mal connus du grand public comme en témoigne l'étude récente de la Commission Nationale du Débat Public : <https://www.debatpublic.fr/la-participation-sur-leau-bilan-de-25-ans-de-debats-publics-et-concertations-3508>

La quasi-totalité des observations du public a donc porté sur la destination de la passerelle, son usage et son impact sur les usagers et le voisinage. L'impact de sa construction sur le milieu aquatique était beaucoup plus difficile à appréhender pour des non spécialistes.

Annexe 2 Réponse au PV de synthèse

PV DE SYNTHÈSE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE
Demande d'autorisation environnementale concernant le projet d'aménagement d'une passerelle de franchissement de la Seine à circulation douces entre les communes de Poissy et Carrières-sous-Poissy
Présentée par l'EPAMSA, mandaté par le SMO

Observations déposées

Tout d'abord, le point remarquable pour une enquête publique est qu'une très forte majorité 47 sur 50 observations est favorable au projet. Les seules oppositions concernent le coût de l'ouvrage pour la collectivité, qui aurait pu être utilisé plus efficacement ailleurs.

L'autre point est que l'essentiel des observations est « hors sujet » par rapport à l'objet de l'enquête qui concernait l'impact du projet sur le milieu aquatique.

Les observations pouvant être rattachées au sujet « loi sur l'eau » sont les suivantes :

- Satisfait de la suppression de l'anse coté Carrières-sous-Poissy 4
- Satisfait de la qualité des études 1
- Apprécie la suppression de la placette coté Poissy 4
- Satisfait du traitement écologique du projet 3

L'anse coté Poissy semblait beaucoup inquiéter les riverains immédiats. Comme il y a peu d'exemple de ce type d'aménagement en bord de grand fleuve, il pouvait en effet sembler difficile d'imaginer la configuration finale.

Les grands thèmes des observations concernant l'usage futur de la passerelle sont les suivants :

Le point souligné avec enthousiasme concerne « Moins de pollution et/ou circulation à l'abri de la pollution » cités par 23 observations à égalité avec « l'amélioration de la sécurité de circulation des vélos » citée par 23 observations qui signalent le danger de circulation à vélo sur le pont routier actuel entre Poissy et Carrières-sous-Poissy.

Immédiatement après suivent des remarques sur les inconnues du raccordement au réseau vélo existant particulièrement coté Poissy pour l'accès à la gare et coté Carrières-sous-Poissy la connexion avec le chemin de halage. De nombreuses personnes ont signalé que la connexion telle qu'elle était représentée n'était pas satisfaisante et réclament un chemin en pente douce à la place des marches. Enfin plusieurs observations soulignent que la passerelle sera sur l'itinéraire d'un RER Vélo et devra donc supporter un trafic important de vélos.

Un nombre significatif d'observations (7) s'inquiètent des caractéristiques techniques de l'ouvrage pour la circulation à vélo. Sont notamment pointées une largeur insuffisante pour accueillir des déplacements à des vitesses très différentes entre vélos et piétons. Le garde-corps incliné inquiète également certains cyclistes.

L'architecture du projet est globalement appréciée avec 10 observations favorables contre 5 défavorables.

Questions du commissaire enquêteur au maître d'ouvrage

Sous quel délai par rapport aux travaux seront réalisés les travaux de compensation sur la rive gauche de la Seine ?

Laurent Dané le 10 janvier 2023



Page 2

Enquête publique Passerelle Poissy Carrières-sous-Poissy

Expéditeur : Laurette Marie (l.marie@epamsa.fr)

À : laurent.dane@yahoo.fr

Cc : e.cerdelli@epamsa.fr

Date : mardi 31 janvier 2023 à 12:21 UTC+1

Bonjour Monsieur DANE,

En réponse à votre mail du 10 janvier, nous vous informons que le dossier AVP de la présente, définit la temporalité de réalisation des différentes phases de travaux :

« Conformément aux arrêtés préfectoraux souhaités par l'EPAMSA, la mise en œuvre des mesures compensatoires se traduisant notamment par la réalisation des travaux de frayères et de zones humides devront débuter en 2021-2022 (A décaler sur 2023-2024).

Les périodes d'intervention seront choisies en respectant le cycle biologique des espèces animales et végétales présentes et des niveaux d'eau. L'EPAMSA et VNF devront s'accorder sur un calendrier d'intervention tenant compte des paramètres biologiques des espèces animales et végétales, et des contraintes administratives liées à la réalisation de ce type de travaux (Autorisation, planning de gestion...).

Contrairement aux techniques ordinaires du monde de l'ingénierie dans le domaine de l'aménagement de cours d'eau, les techniques végétales réclament une époque propice de mise en œuvre, correspondant à la période de repos de la végétation, soit entre la fin septembre et la mi-mars.

Pour la plupart des aménagements proposés des profils types permettront d'établir une réalisation quasi-définitive, y compris la pose des géotextiles (si nécessaire), tout au long de l'année vu l'importance des travaux prescrits. Dans le souci de coordonner les interventions en dehors des « périodes des plus hautes eaux » de la Seine, il apparaît toutefois préférable d'engager les travaux au cours de la première quinzaine du mois de février ou de septembre afin de pouvoir enchaîner avec les interventions de génie végétal à dans la foulée, soit au printemps ou à l'automne (confection de fascine de plantes hélophytes, fascines prévégétalisées) ; sous réserve de respecter les périodes non favorables par rapport à l'activité de la faune.

Les aménagements prévus seront réalisés afin d'être opérationnels en amont de la phase travaux.

Je vous souhaite bonne réception du présent mail et vous adresse mes respectueuses salutations.

Bien cordialement



Laurette Marie
Assistante de direction du pôle aménagement
1 rue de Champagne 78200 Mantes-la-Jolie
01 39 29 21 50
www.epamsa.fr



Annexe3 Avis du conseil Municipal de Poissy

POISSY RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 DECEMBRE 2022 41

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES
OBJET : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR L'ENQUETE PUBLIQUE AU TITRE DE LA LOI SUR L'EAU RELATIVE A LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE DU PROJET D'AMENAGEMENT D'UNE PASSERELLE DE FRANCHISSEMENT DE LA SEINE A CIRCULATIONS DOUCES ENTRE LES COMMUNES DE POISSY ET CARRIERES-SOUS-POISSY

DELIBERATION APPROUEE PAR	Voix pour Abstention	Voix contre Non-participation au vote	A l'unanimité
L'an deux mille vingt-deux, le douze décembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Madame le Maire, le six décembre deux mille vingt-deux, s'est assemblé sous la présidence de Mme BERNO DOS SANTOS, Maire,			

PRESENTS :
Mme BERNO DOS SANTOS, Mme CONTE, M MONNIER, Mme SMAANI, M MEUNIER, M NICOT, Mme HUBERT, M DE JESUS PEDRO, Mme EMONET-VILLAIN, M ROGER, M DOMPEYRE, Mme DEBUISSER, M PROST, Mme BELVAUDE, M POCHAT, M GEFFRAY, Mme KOFFI, Mme OGGAD, M LEFRANC, M JOUSSEN, Mme MESSMER, Mme ALLOUCHE, M DREUX, M DUEYARAMANE, M MOULINET, Mme GUILLEMET, M LARTIGAU, Mme BARRE, Mme LEPERT, M PLOUZE-MONVILLE, M DUCHESNE, M LUCEAU, M SEITHER, M MASSIAUX, M LOYER

ABSENTS EXCUSES :
Mme GRIMAUD, Mme TAFAT, Mme GRAPPE, Mme MARTIN

POUVOIRS :
Mme GRIMAUD à M MEUNIER
Mme TAFAT à Mme CONTE
Mme GRAPPE à M DUEYARAMANE
Mme MARTIN à M LOYER

SECRETAIRE :
Mme OGGAD

Les Membres présents forment la majorité des Membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 39.

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL DE MONSIEUR PATRICK MEUNIER

Madame le Maire informe les membres de l'assemblée délibérante que, par courrier en date du 24 octobre 2022, Monsieur le Préfet a informé la commune de Poissy de l'ouverture d'une enquête publique, au titre de la loi sur l'eau, relative à une demande d'autorisation environnementale pour le projet d'aménagement d'une passerelle de franchissement de la Seine à circulations douces, entre les communes de Poissy et Carrières-sous-Poissy.

Conformément à la réglementation, la demande instruite par la préfecture est soumise à enquête publique sur la commune de Poissy, siège de l'enquête.

L'arrêté préfectoral n° 22-097 en date du 24 octobre 2022 précise les conditions de déroulement de l'enquête publique, ouverte du 17 novembre 2022 au 17 décembre 2022.

Conformément aux dispositions de l'article R. 181-38 du Code de l'environnement et de l'article 7 de l'arrêté d'ouverture d'enquête, le Conseil municipal de Poissy est appelé à donner son avis sur ce projet d'aménagement, au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture du registre d'enquête.

Il est rappelé aux membres de l'assemblée, que dans le cadre des différentes politiques de revalorisation de la Seine, l'Etablissement Public d'Aménagement du Mantois Seine Aval a été mandaté par le Syndicat Mixte d'aménagement, de gestion et d'entretien des berges de la Seine et de l'Oise, pour la réalisation d'une passerelle de franchissement de la Seine reliant les communes de Poissy et Carrières-sous-Poissy.

Actuellement, le franchissement entre les deux communes peut s'effectuer par le pont routier situé en amont du projet, les cheminements doux autour du pont de Poissy sont aujourd'hui quasiment inexistantes.

L'objectif du projet vise à proposer un nouveau franchissement en mode doux mettant en relation les communes de Poissy et Carrières-sous-Poissy et constituant une véritable opportunité de développement du territoire.



Localisation de la zone

La future passerelle piétonne et cycles permettra de désengorger le pont routier actuel, qui est saturé et qui a déjà fait l'objet d'une sur largeur, et ne peut accepter de charges supplémentaires.



Un nouvel ouvrage s'impose donc et ce, plus particulièrement avec l'arrivée du RER E, en rive gauche côté Poissy, et la création de 3 000 logements en rive droite, côté Carrières-sous-Poissy.

Le projet de liaison en mode doux, direct et conforme aux normes pour les personnes à mobilité réduite, entre les communes de Poissy et Carrières-sous-Poissy, en franchissement de la Seine, sera un ouvrage d'art réalisé en charpente métallique d'une longueur de 300 mètres linéaires.

L'ouvrage viendra s'enchâsser dans les culées historiques sans report de charges. Les vestiges de l'ancien pont, inscrits aux monuments historiques, seront remis en état.

Le projet de passerelle est un pont en arc, comportant 6 travées continues, de longueur variable. Le pont semi-intégral, c'est-à-dire lié rigidement à ses piles ne comporte pas d'appareil d'appui, sauf au niveau des culées du jointement avec l'ancien pont. Cinq nouvelles piles seront réalisées dans le cadre de la passerelle, trois piles dans le lit mineur de la Seine et deux piles sur les berges, les deux culées extérieures reposant sur l'ancien pont. La passerelle s'étendra sur une longueur de 301,40 mètres, avec une largeur de 4,80 mètres au sol.

Les arches subsistantes des culées du vieux pont de Poissy, qui font office de culées pour la passerelle, feront l'objet de mesures conservatoires et de restaurations ciblées, dans le respect des dispositions d'origine, en vue de pérenniser et de sécuriser les ouvrages. Il est prévu, parallèlement à la mise en œuvre de l'étanchéité, de reprendre les joints défectueux et de restaurer à l'identique les larmiers, les plinthes et les chaperons des bords dont le rôle est de protéger les élévations des ruissellements. Les pierres de taille en mauvais état, causes de désorganisation des maçonneries, seront remplacées à l'identique.

La compensation du Plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) se fera en rive droite, côté Carrières-sous-Poissy, au droit du projet et s'accompagnera d'un aménagement paysager mettant en valeur l'ouvrage s'accompagnant de la requalification d'un espace actuellement délaissé. Consistant en un décaissement du terrain naturel, cet aménagement permettra de compenser les impacts hydrauliques du projet et d'assurer sa compatibilité au PPRI, tout en offrant une percée visuelle.

Le projet permet la mise en place des ouvrages de protection contre le choc de bateau au niveau d'une des nouvelles piles de la future passerelle, ces ouvrages seront en amont et en aval de cette pile.

Les travaux de réalisation de la passerelle sont prévus de juin 2023 à octobre 2025. Les installations de chantier seront situées sur le côté Carrières-sous-Poissy, lieu où l'emprise est la plus importante. La base-vie sera implantée sur la culée existante, au-dessus de la cote des plus hautes eaux connues.

Le programme des travaux est prévu en trois parties :

1. Réalisation des fondations sur les berges : les pieux seront implantés sur les berges par forage en limitant les vibrations. Cette méthode préservera le bâti sensible, comme peuvent l'être les vestiges du vieux Pont de Poissy. Les pieux sont des pieux forés tubés. Les tubes en acier seront ensuite remplis de béton.
2. Réalisation des piles en béton en Seine : s'effectuera depuis des barges flottantes de faible tirant d'eau, afin de limiter les impacts sur l'espace aquatique. La réalisation des pieux se fera sans utiliser de batardeaux et en limitant l'emprise au sol. La construction des piles s'effectuera par la réalisation d'un assemblage entre un bac préfabriqué en béton armé sur lequel seront implantés les pieux forés tubés.
3. Pose des éléments de structure :
 - Pose de quadripodes en acier, dont les poids sont compris entre 16 et 22 tonnes environ en fonction des piles qui seront amenés par barges et posés à la grue sur les piles en béton armé préalablement réalisées. Des ancrages ainsi qu'un béton de deuxième phase assurent la connexion entre le quadripode et la pile.
 - Pose des éléments de passerelle : la passerelle est entièrement façonnée et peinte en atelier en pièces transportables, soit par route soit par voie fluviale. Dans le phasage proposé à ce stade, les pièces seront assemblées en sept tronçons sur une aire d'assemblage située à proximité du chantier. Le port de Limay, situé à une trentaine de

- Service de prévention des risques, département de la prévision des crues de la DRIEAT,
- Unité départementale de l'architecture et du patrimoine des Yvelines,
- Service nature et paysage de la DRIEAT,

Vu la demande de complément adressée au pétitionnaire par courrier en date du 9 mars 2022, portant sur la réalisation des travaux de bétonnage en Seine, sur les aménagements en lit majeur en rive droite, sur les mesures compensatoires frayères et leur suivi, la prise en compte des zones humides, la contamination des sols, l'aménagement vis-à-vis des monuments historiques, la gestion des espèces envahissantes,

Considérant le projet d'aménagement d'une passerelle de franchissement de la Seine à circulations douces entre les communes de Poissy et Carrières-sous-Poissy,

Considérant les travaux nécessaires à la réalisation de cet aménagement,

Considérant que ce projet d'aménagement est soumis à une autorisation environnementale, au titre de la loi sur l'eau,

Considérant qu'une enquête publique se déroule à cette fin du 17 novembre 2022 au 17 décembre 2022,

Considérant que le Conseil municipal doit émettre un avis sur ce dossier,

Considérant qu'aucun site Natura 2000 n'est présent au droit du site des travaux, ni à proximité immédiate,

Considérant qu'aucune incidence significative du projet n'est à attendre sur les quatre sites Natura 2000 situés au sein de l'aire d'étude éloignée et qu'aucune évaluation plus poussée n'est requise pour ce projet,

Considérant que le projet de passerelle de Poissy sera compatible avec les objectifs du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) Seine Normandie, compte tenu de l'application des préconisations exposées dans les chapitres relatifs aux impacts temporaires et permanents sur les eaux souterraines et superficielles et mesures de réduction mises en œuvre,

Considérant qu'au regard des superficies concernées par les actions de compensation, la réglementation du SDAGE est respectée,

Considérant que la zone n'appartient à aucun SDAGE et que seules les dispositions du SDAGE s'appliquent,

Considérant que le projet de passerelle sera compatible avec les dispositions du Plan de gestion du risque inondation Seine Normandie, compte tenu de l'application des préconisations exposées dans les chapitres relatifs aux impacts temporaires et permanents sur les eaux souterraines et superficielles et mesures de réduction mises en œuvre,

Considérant que dans le cadre du Plan de prévention du risque inondation (PPRI), les terrassements du nouveau modèle de terrain sont autorisés dans la zone verte, ainsi que les cheminements et la passerelle,

Considérant que dans le cadre du PPRI, les terrassements du nouveau modèle de terrain sont donc autorisés dans la zone bleue, ainsi que les aménagements de cheminements et la passerelle,

Considérant que dans le cadre du PPRI, les terrassements du nouveau modèle de terrain sont autorisés dans la zone marron,

Considérant les avis sollicités des services contributeurs sont apparus favorables suite à la demande de compléments,

Considérant que le dossier présenté est considéré comme recevable au titre de l'article R. 181-16 du Code de l'environnement,

Considérant que le projet ne relève d'aucune autre procédure entrant dans le champ de l'autorisation environnementale : réglementation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, réglementation au titre des habitats et espèces protégés, réglementation au titre des sites classés, réglementation au titre du défrichement,

Considérant que des fouilles archéologiques préventives aux travaux interviendront au titre du Code du patrimoine,
Considérant que le projet n'est soumis à aucune rubrique de la nomenclature annexée à l'article R. 122-2 du Code de l'environnement,

Considérant que le projet n'étant pas concerné par une étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale n'est pas nécessaire,

Considérant que les impacts résiduels du projet sur les habitats naturels, la flore et la faune sont globalement non notables,

Considérant le dossier soumis à l'enquête publique au titre de la loi sur l'eau, ouverte du 17 novembre 2022 au 17 décembre 2022 inclus,

Considérant les impacts limités du projet sur l'environnement et les mesures correctives prévues,

LE CONSEIL,

Vu le rapport,

Vu le dossier technique,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1^{er} :

D'émettre un avis favorable, dans le cadre de l'enquête publique, au titre de la loi sur l'eau, relative à une demande d'autorisation environnementale pour le projet d'aménagement d'une passerelle de franchissement de la Seine à circulations douces, entre les communes de Poissy et Carrières-sous-Poissy.

Article 2 :

De donner pouvoirs à Madame le Maire pour exécuter la présente délibération.

Le Maire,
Vice-Présidente de la Communauté Urbaine
Grand Paris Seine et Oise,
Conseillère régionale d'Île-de-France,


Sandrine BERNO DOS SANTOS

Accusé de réception en préfecture
075-20705400-2022-19-POISSY-20220110_014
Date de l'enregistrement : 10/01/2023
Date de réception en préfecture : 10/01/2023

Annexe 4 Correspondance pour la récupération du registre d'enquête de Carrières-sous-Poissy

Laurent Dané <laurent.dane@yahoo.fr>

À : Julie SOLINHO

Cc : Urbanisme

mar. 10 janv. à 11:25

Merci beaucoup pour ces documents. J'ai maintenant de quoi finaliser mon PV de synthèse.

Bien cordialement,

Laurent Dané

06 72 57 24 56

laurent.dane@yahoo.fr

Le mardi 10 janvier 2023 à 10:29:25 UTC+1, [REDACTED]@carrieres-sous-poissy.fr a écrit :

Bonjour Monsieur DANE,

Vous trouverez ci-joint la copie du registre de l'enquête publique sur la passerelle Carrières-sous-Poissy/Poissy.

Vous en souhaitant bonne réception.

Bien cordialement.

De : Laurent Dané [mailto:laurent.dane@yahoo.fr]

Envoyé : mardi 10 janvier 2023 09:35

À : Urbanisme <urbanisme@carrieres-sous-poissy.fr>

Objet : Re: Registre d'enquête publique Passerelle Poissy-Carrières-sous-Poissy

Bonjour Madame,

Je n'ai pas reçu les copies par mail du registre de l'enquête publique sur la passerelle Carrières-sous-Poissy Poissy.

Peut être que vous n'aviez plus mon adresse mail.

La voici à nouveau au cas où : laurent.dane@yahoo.fr

Bien cordialement,

Laurent Dané

06 72 57 24 56

laurent.dane@yahoo.fr

Le mercredi 4 janvier 2023 à 16:07:56 UTC+1, Laurent Dané <laurent.dane@yahoo.fr> a écrit :

Bonjour Madame,

Comme suite à mon appel, je vous confirme que j'aurais besoin du registre d'enquête publique concernant la passerelle piétons vélos entre Poissy et Carrières-sous-Poissy pour rédiger mon rapport d'enquête.

Pourriez vous me l'envoyer en recommandé avec AR à mon adresse : 3 place du village 78180 Montigny-le-Bretonneux

En vous remerciant bien sincèrement par avance,

Cordialement,

Laurent Dané

Commissaire enquêteur

06 72 57 24 56